

# Analyse de l'emploi de *cependant*

Susanna Seppälä, 33942  
Pro gradu-avhandling i franska språket och  
litteraturen  
Handledare: Meri Larjavaara  
Fakulteten för humaniora, psykologi och  
teologi  
Åbo Akademi  
2016

Ämne: Franska språket och litteraturen

Författare: Susanna Seppälä

Arbetets titel: Analyse de l'emploi de *cependant*

Handledare: Meri Larjavaara

Ordet *cependant* översätts till 'emellertid' eller 'dock' på svenska. Men vad betyder ordet och hur används det? Denna fråga utgör den viktigaste forskningsfrågan för pro gradu-avhandlingen.

De franska ordböckerna *Le Petit Robert* (2015), *Larousse* (2015) och *Le Trésor de la langue française* (2015) definierar att *cependant* uttrycker motsättning. Studier av ordets historiska utveckling visar ändå att *cependant* har använts i forn- och medelfranskan för att uttrycka två processers samtidighet (Marchello-Nizia 2007). Den här föråldrade betydelsen kan ännu hittas i litterära sammanhang.

I avhandlingen analyseras *cependant* med hjälp av en korpus bestående av 150 textavsnitt som har samlats från tre olika källor i september och oktober 2014: 50 avsnitt från textdatabasen *Frantext*, 50 från dagstidningen *Le Monde* och 50 från Europaparlamentets förhandlingsreferat. I alla avsnitt används *cependant*. Textavsnitten studeras i samband med teorier som behandlar ordets betydelse: ordets kategoriseringar samt dess roll i skapandet av koncessivitet och polyfoni. Ytterligare studeras ordets placering i texten.

*Cependant* kategoriseras som adverb, konnektiv och diskursmarkör. Alla dessa benämningar beskriver ordet från olika synvinklar: adverb anger ordets grammatiska ordklass, konnektiv beskriver ordets funktion som ett förbindande element mellan ord och meningar, och diskursmarkör betecknar ordets roll i interaktionell analys.

I avhandlingen studeras på vilket sätt *cependant* uttrycker koncessivitet med hjälp av Morels (1996) definitioner och koncessivitetstyper. Analysen visar att koncessivitet egentligen inte kan delas in i olika typer. Istället är dess mest grundläggande egenskap den latenta relationen där två kontroversiella processer samordnas för att antyda den naturliga relationen mellan de icke-kontroversiella processerna.

Ordets sätt att uttrycka polyfoni studeras med hjälp av olika polyfoniteorier. Genom att göra en kvalitativ analys på min korpus kom jag fram till att det mest passande sättet att studera *cependant* ur ett polyfoniskt perspektiv är att analysera de olika synpunkter som uttrycks i en text (ett sätt som beskrivs i Nølke *et al.* 2004).

Studien visar att *cependant* används på olika sätt i olika textgenrer och att ordet uttrycker både koncessivitet och polyfoni. Dessutom indikerar analysen att koncessivitet kan uppfattas som ett polyfoniskt fenomen.

Nyckelord: *cependant*, adverb, konnektiv, diskursmarkör, koncessivitet, polyfoni, semantik, textlingvistik

Datum: 8.2.2016

Sidoantal: 80

Abstraktet godkänt som mognadsprov: ja

# Table des matières

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
1.1. OBJECTIFS ET LIMITES DE L'ÉTUDE .....	3
1.2. PRÉLIMINAIRES MÉTHODOLOGIQUES .....	4
1.3. CORPUS .....	5
1.4. NOTES .....	5
<b>2. CEPENDANT.....</b>	<b>6</b>
2.1. CEPENDANT DANS LES DICTIONNAIRES .....	6
2.2. ÉVOLUTION HISTORIQUE DE CEPENDANT .....	8
2.3. CEPENDANT COMME ADVERBE, CONNECTEUR, MARQUEUR DISCURSIF .....	10
2.3.1. <i>Cependant comme adverbe</i> .....	10
2.3.2. <i>Cependant comme connecteur</i> .....	15
2.3.3. <i>Cependant comme marqueur discursif</i> .....	17
2.3.4. <i>Récapitulation</i> .....	20
2.4. PORTÉE ET POSITION DE CEPENDANT .....	21
2.4.1. <i>Portée de cependant</i> .....	21
2.4.2. <i>Position et ponctuation de cependant</i> .....	24
2.4.3. <i>Récapitulation</i> .....	29
<b>3. CONCESSION .....</b>	<b>30</b>
3.1. TYPES DE CONCESSION .....	30
3.1.1. <i>Concession logique</i> .....	31
3.1.2. <i>Concession rectificative</i> .....	32
3.1.3. <i>Concession argumentative</i> .....	33
3.1.4. <i>Intonation et ponctuation dans les différents types de concession</i> .....	34
3.1.5. <i>Concession entre les conclusions</i> .....	35
3.1.6. <i>La relation sous-jacente</i> .....	36
3.1.7. <i>Application de la classification de Morel</i> .....	37
3.2. CEPENDANT ET LA CONCESSION .....	38
3.3. CONCESSION DANS LES CORPUS.....	39
3.3.1. <i>Concession logique</i> .....	40
3.3.2. <i>Concession rectificative</i> .....	41
3.3.3. <i>Concession argumentative</i> .....	43
3.3.4. <i>Plusieurs types de concession</i> .....	44
3.3.5. <i>Les occurrences « indéfinies »</i> .....	47
3.3.6. <i>Différences entre les corpus</i> .....	48
3.3.7. <i>Mais</i> .....	50
3.4. DISCUSSION.....	51

<b>4. POLYPHONIE .....</b>	<b>53</b>
4.1. LES DIFFÉRENTES VOIX ET SUPPORTS ÉNONCIATIFS .....	54
4.1.1. <i>Les voix du discours rapporté</i> .....	54
4.1.2. <i>Les supports énonciatifs</i> .....	55
4.2. ÉTUDES SUR LA POLYPHONIE .....	58
4.2.1. <i>Théorie linguistique de la polyphonie</i> .....	58
4.2.2. <i>Théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique</i> .....	60
4.2.3. <i>Études de Rabatel</i> .....	63
4.3. DISCUSSION .....	65
<b>5. DISCUSSION FINALE .....</b>	<b>67</b>
<b>6. CONCLUSION .....</b>	<b>69</b>
<b>RÉSUMÉ EN SUÉDOIS .....</b>	<b>71</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>78</b>

# 1. Introduction

Au printemps 2013, j'ai fait une analyse du mot *cependant* dans un cours de linguistique. Dans le travail, j'ai étudié comment les dictionnaires définissent le connecteur pour ensuite l'analyser en contexte en me servant d'un corpus avec des occurrences de *cependant*. Les résultats de mon analyse d'alors étaient si intéressants que je veux maintenant approfondir l'analyse de *cependant* dans ce mémoire de master – mais, cette fois-ci, je vais utiliser un corpus plus large et une base théorique plus vaste.

Dans ce chapitre d'introduction, je vais présenter les objectifs et les méthodes de ce mémoire ainsi que le corpus que je vais analyser. Dans mon travail, il n'y a pas de partie théorique et d'analyse séparées, mais je vais examiner de différentes études et définitions sur *cependant* et parallèlement les appliquer pour analyser mon corpus. À la fin des chapitres 3 et 4, je vais rassembler les résultats principaux dans une discussion. Ensuite, dans la discussion finale du chapitre 5, je vais assembler et discuter les résultats des chapitres 2, 3 et 4. Pour finir, je vais réunir et résumer tout le travail dans le chapitre de conclusion (chapitre 6).

## 1.1. Objectifs et limites de l'étude

Dans ce mémoire, je vise à étudier le sens et l'emploi de *cependant*. Pourquoi *cependant* est-il utilisé ? Comment est-il employé ? Quel effet a-t-il sur le sens d'un énoncé ou d'un texte ? L'analyse de *cependant* peut être particulièrement intéressante et enrichissante, parce qu'il fait partie des mots qui n'ont pas de référent dans le monde réel. En effet, le rôle de *cependant* n'est pas de désigner en soi la réalité extralinguistique, mais le mot fonctionne comme connecteur (Charaudeau et Maingueneau 2002). Il est utilisé pour relier des phrases ou des énoncés, ce qui indique qu'il joue un rôle important dans la structure textuelle. En outre, *cependant* n'est pas catégorisé seulement comme connecteur, mais le mot est aussi considéré comme un adverbe (Riegel *et al.* 2009, Grevisse & Goosse 2008) et comme un marqueur discursif (Marchello-Nizia 2007). Alors, il paraît que *cependant* joue un rôle dans la construction du discours.

La description de *cependant* comme un adverbe et un connecteur est souvent précisée par l'adjectif *concessif*. Alors, le mot crée une relation concessive entre des segments de texte. Mais qu'est-ce qui est exprimé par cette relation ? Morel (1996) distingue trois types de concession : concession logique, concession rectificative et concession argumentative. Selon Maingueneau (2014), la concession est un phénomène de polyphonie. Dans ce mémoire, je vais voir comment ces deux notions – la concession et la polyphonie – peuvent être utilisées pour analyser *cependant*.

Dans ce travail, je vais faire une analyse approfondie du sens et de l'emploi de *cependant*, mais il est impossible de tout dire sur le connecteur dans le cadre de ce mémoire. Les connecteurs peuvent être analysés à partir d'une perspective grammaticale, sémantique, énonciative et argumentative, mais un mémoire de master ne suffit pas pour étudier le connecteur de chacun de ces points de vue. Ici, je vais me concentrer sur les définitions et catégorisations existantes de *cependant* et sur la façon dont *cependant* exprime la concession et la polyphonie.

Mon analyse va se limiter sur la langue écrite, parce que la plupart de mon corpus est constituée d'occurrences de textes littéraires et de presse. Un tiers de mon corpus est composé de débats oraux (avec quelques commentaires par écrit) du Parlement européen, mais dans ces textes, il s'agit aussi de la langue soutenue.

## 1.2. Préliminaires méthodologiques

Pour répondre à mes questions de recherche, je vais d'abord étudier *cependant* du point de vue sémantique dans le chapitre 2. Alors, je vais voir les définitions des dictionnaires et l'évolution historique de ce mot et examiner les différentes catégories dans lesquelles *cependant* est classifié : les adverbes, les connecteurs et les marqueurs discursifs. Tout au long des définitions et des catégorisations, je vais les comparer à mes corpus pour voir si elles correspondent à mes occurrences. En outre, je vais analyser la position et la portée de *cependant* dans mes corpus.

Pour examiner le rôle de *cependant* dans l'expression de la concession, je vais faire une étude quantitative sur mes corpus en utilisant la classification de Morel (1996). En plus, je vais voir comment cette classification a été adaptée par Mossberg (2009), qui a étudié les conjonctions concessives françaises et suédoises.

Dans le chapitre 4, je vais étudier le rapport de *cependant* et de la concession à la polyphonie par une étude qualitative. Je vais faire un survol des études sur la polyphonie pour examiner de quelle façon les différentes théories peuvent contribuer à l'analyse des occurrences de mes corpus.

Je vais réunir les résultats de mes analyses dans la discussion finale du chapitre 5 pour voir si j'ai réussi à répondre à mes questions de recherche. Finalement, dans le chapitre 6, je vais présenter les résultats de tout le travail pour parvenir à une conclusion.

### 1.3. Corpus

Mes corpus sont composés de trois corpus partiels. En tout, les corpus comportent 150 occurrences de *cependant* : 50 occurrences du *Frantext* (2014), 50 occurrences des articles du journal *Le Monde* et 50 occurrences des débats du Parlement européen. Dans *Frantext*, j'ai pris les occurrences les plus récentes parmi lesquelles j'ai choisi une occurrence par auteur pour avoir plus de diversité dans l'emploi du connecteur. Les occurrences du journal *Le Monde* ont été récupérées en octobre 2014 et il s'agit d'articles récents en ce temps-là. J'ai récupéré les articles par une recherche du mot *cependant* sur le site du *Monde*. Quant aux débats du Parlement européen, j'ai fait une recherche de *cependant* dans les comptes rendus des sessions plénières des années 2006-2009. Parmi celles-ci, j'ai pris 50 occurrences, dont toutes ne sont pas de différents députés, mais il y a au maximum trois occurrences chez le même député.

### 1.4. Notes

Pour étudier mes occurrences, j'utilise en particulier les notions *phrase*, *proposition*, *énoncé* et *segment*. Les notions d'énoncé et de phrase sont étroitement liées. Soutet (2007) considère les énoncés comme des « entités langagières actualisées » et les phrases comme des « entité[s] langagière[s] non actualisée[s] » (p. 158). Alors, il paraît que la phrase peut être considérée comme le correspondant théorique ou abstraite de l'énoncé : tout message exclu d'une situation et des locuteurs particuliers constitue une phrase. Mais, dès qu'un message est produit par un locuteur dans une situation, il s'agit

d'un énoncé. Soutet résume le rapport entre l'énoncé et la phrase avec le formule « énoncé = phrase + situation énonciative » (2007 : 159).

Mon utilisation des notions d'énoncé et de phrase ne correspond pas entièrement à la définition de Soutet. Dans l'analyse de mes corpus, je considère comme des énoncés les extraits où se trouvent les occurrences de *cependant* : ce sont des messages produits dans une situation. En plus, je n'attache pas *énoncé* à *phrase*. Pour moi, *phrase* est un terme grammatical qui désigne une entité linguistique qui, à l'écrit, commence par une lettre majuscule et finit par un point. Par conséquent, dans ce travail, l'énoncé peut comporter une ou plusieurs phrases.

J'utilise la notion de proposition selon la définition de Soutet, qui la décrit comme « une unité normalement suprasyntaxmatique comportant un verbe à un mode conjugué » (2007 : 248). Alors, une proposition est composée d'un verbe à un mode conjugué et des constituants attachés à ce verbe ou à la proposition entière. Une phrase peut comporter une ou plusieurs propositions.

J'utilise le mot *segment* comme un terme général pour désigner une quantité de texte qui ne correspond pas directement à une proposition ou une phrase. Un segment de texte peut alors comporter n'importe combien de texte : il peut s'agir de plusieurs phrases ou des entités plus petites que la proposition.

Tout au long du travail, je vais donner des exemples de mes corpus. Dans les exemples, c'est moi qui souligne *cependant* et d'autres mots essentiels pour l'analyse.

## **2. *Cependant***

Dans ce chapitre, je vais étudier la façon dont les dictionnaires, les grammaires et autres études définissent et catégorisent *cependant*.

### **2.1. *Cependant* dans les dictionnaires**

*Le Petit Robert* (2015) donne deux définitions pour *cependant* : premièrement, un sens « vieilli » et « littéraire », et, deuxièmement, son emploi courant.

Sens vieilli ou littéraire : « Pendant ce temps, à ce moment »

Sens courant : « Exprime une restriction, une opposition »

Dans mes corpus, je n'ai pas trouvé d'occurrences où *cependant* serait utilisé dans le sens vieilli/littéraire, mais le dictionnaire donne l'exemple suivant sur ce sens de *cependant* :

La Sultane en ce lieu se doit rendre. Je pourrai cependant te parler et l'entendre. (Racine)<sup>1</sup>

Dans l'extrait correct de Racine (voir la note en bas), *cependant* porte sur les phrases « La Sultane en ce lieu se doit rendre » et « Je pourrai te parler et t'entendre ». Le mot sert à indiquer que ces phrases décrivent des actes simultanés, c'est-à-dire que le narrateur peut parler à son interlocuteur et l'entendre en même temps que la Sultane est « en ce lieu ».

*Cependant* exprime le sens courant dans cet exemple de mes corpus :

- (1) Tu les relisais quand tu doutais d'exister. Tu revivais ton passé en les feuilletant au hasard, comme si tu survolais une chronique de toi-même. Il t'arrivait de trouver des rendez-vous dont tu ne te souvenais plus et des gens dont les noms, écrits de ta main, ne t'évoquaient rien. La plupart des événements te revenaient *cependant* en mémoire. Tu t'inquiétais alors de ne pas te souvenir de ce qu'il y avait entre les choses écrites. Tu avais aussi vécu ces instants. (Levé, Édouard, *Suicide*, 2008, p. 30)

Dans l'exemple 1, *cependant* sert à lier les phrases A « Il t'arrivait de trouver des rendez-vous dont tu ne te souvenais plus et des gens dont les noms, écrits de ta main, ne t'évoquaient rien » et B « La plupart des événements te revenaient en mémoire » et exprimer l'opposition entre celles-ci. Autrement dit, le fait que le personnage (auquel le narrateur s'adresse) ne se souvenait plus de choses qu'il avait écrites est opposé au fait qu'il s'en souvenait de la plupart. En plus, la phrase B peut être considérée comme une restriction qui indique que ce qui est dit dans A n'est pas toute la vérité.

*Le Trésor de la langue Française* (2015) donne à peu près les mêmes définitions pour *cependant* : « Exprime la concomitance » (emploi littéraire) et « exprime l'opposition » (emploi courant). Il y a aussi des remarques supplémentaires où il est écrit que *cependant* « est souvent combiné avec un autre élément de liaison (*et* ou une autre

---

<sup>1</sup> En fait, il y a une erreur dans l'exemple du *Petit Robert*. L'extrait correct de *Bajazet* de Racine dit le suivant : « La Sultane en ce lieu se doit rendre : Je pourrai cependant te parler et t'entendre » (Racine 1808 : 189).

conjonction de coordination), avec un adverbe, avec une conjonction de subordination ». Le dictionnaire donne des exemples où *cependant* est combiné avec *de manière que*, *parfois* et *mais*. Voici un exemple de mes corpus où *cependant* est employé avec *mais* :

- (2) Pour l'instant, cette faille tout nouvellement dévoilée est peu susceptible de concerner le grand public, *mais* il est *cependant* recommandé d'appliquer les règles de précaution classiques concernant les clefs USB [...] (Le Monde 3 octobre 2014).

Comme *Le Petit Robert* (2015) et *Le Trésor de la langue Française* (2015), *Larousse* (2015) explique lui aussi que *cependant* exprime l'opposition. « Marque une opposition avec ce qui a été énoncé ».

En tout, je peux constater que les trois dictionnaires donnent des définitions assez similaires pour le mot *cependant*. Toutefois, il me semble que les définitions restent assez vagues, ce qui est probablement dû au fait que le mot est un connecteur qui est employé pour combiner des phrases au lieu d'être un mot qui désignerait un objet ou un être réel. À mon avis, les définitions des dictionnaires ne sont pas suffisantes, mais je ne suis pas sûre non plus s'il est possible de définir *cependant* d'une façon plus claire et explicite. Justement cette difficulté de définir le mot rend mon travail plus intéressant : en analysant *cependant* dans mes corpus, je peux étudier son sens et emploi dans des contextes authentiques sans me soucier de son sens hors contexte.

## 2.2. Évolution historique de *cependant*

Marchello-Nizia (2009, 2007) écrit que la locution *cependant* était formée de deux mots séparés : du démonstratif-anaphorique *ce* suivi du participe présent du verbe *pendre*. Marchello-Nizia décrit l'évolution de ce mot comme une grammaticalisation, qui signifie l'évolution d'une entité lexicale à un mot grammatical (Hopper & Traugott 1993 : 4). Dans le cas de *cependant*, Marchello-Nizia (2009) explique que le mot grammatical d'aujourd'hui – c'est-à-dire, le connecteur – est développé à partir d'une entité lexicale (expression verbale *ce pendant* 'cela étant pendant').

Selon Marchello-Nizia (2009, 2007), *cependant* a évolué parallèlement avec la préposition *pendant*. D'après elle, en ancien français, le verbe *pendre* était employé dans

une construction transitive ('pendre qqc ou qqn à un support') et intransitive ('être suspendu à un support'). Elle écrit que la forme verbale *pendant* a été utilisée en ancien français comme adjectif et aussi comme nom. Comme adjectif, elle avait le sens concret (pour décrire quelque chose qui pend) et, comme nom, elle désignait le versant d'une colline. En tant qu'adjectif, *pendant* a été employé avec le sens temporel ('durant un espace de temps') pour la première fois au XIII<sup>e</sup> siècle, mais, dès le XV<sup>e</sup> siècle, le mot a aussi eu son statut comme préposition.

Marchello-Nizia (2007) constate que *cependant* n'a pas toujours eu la même forme graphique, mais, jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, la locution était employée avec la préposition *en* (« en ce pendant »). Après, la locution était employée seule, soit écrite en un mot soit en deux mots. Quant au sens de *cependant*, Marchello-Nizia (*ibid.*) explique que le mot a subi des changements sémantiques pendant l'histoire de son usage. En ancien et moyen français, le sens de *cependant* était temporel, c'est-à-dire que la locution exprimait la concomitance exacte ou partielle entre deux procès annoncés dans les énoncés entourant *cependant*. Marchello-Nizia (2009 : 7) écrit que le mot d'aujourd'hui n'exprime que la concession.

Selon le *Dictionnaire historique de la langue française* (1992), « [l]'emploi adverbial de *cependant* au sens adversatif<sup>2</sup> de *néanmoins*, *toutefois* est attesté depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ». Toutefois, pour Marchello-Nizia (2007), cette valeur concessive a apparu dès le premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle, quand, dans les contextes concessifs en soi, le sens de *cependant* commençait à devenir ambigu. Par exemple, quand *cependant* est employé avec un adverbe concessif dans des textes de cette époque-là, il est difficile de dire si *cependant* exprime la concomitance ou la concession. Ensuite, la position a commencé à définir si le sens de *cependant* était concessif ou temporel : en tête du syntagme verbal, son sens était concessif, tandis qu'intégré dans le syntagme verbal, le sens était temporel. Toutefois, Marchello-Nizia écrit que, depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, *cependant* seul indique l'opposition ou la concession.

Selon Marchello-Nizia (2009), aussi l'évolution de plusieurs autres marqueurs concessifs français (*pourtant*, *toutefois*) peut être décrite par la grammaticalisation. Par

---

<sup>2</sup> Selon König (1985 : 7), les relations concessives peuvent être considérées comme une variété des relations adversatives. Ainsi, une relation concessive est en même temps adversative.

exemple, avant de devenir des concessifs, *pourtant* avait une valeur causale ('à cause de ce fait que') et *toutefois* exprimait la manière ('par tous les chemins', 'de toute manière'). En plus, König (1985) a trouvé des régularités dans l'évolution sémantique des connecteurs concessifs de plusieurs langues. Il classe les concessifs en quatre groupes selon leur valeur sémantique d'origine, et *cependant* se trouve parmi les connecteurs concessifs qui « impliquent une cooccurrence ou une coexistence remarquable de deux faits comme une partie du sens littéral ou antérieur [du mot] »<sup>3</sup> (*ibid.* p. 11). König compte dans ce groupe les concessifs français *n'empêche que*, *tout de même* et les concessifs anglais *nevertheless*, *still*, *yet*, entre autres.

### 2.3. *Cependant* comme adverbe, connecteur, marqueur discursif

Les grammairiens et les linguistes décrivent *cependant* de différentes façons : le mot est considéré comme un adverbe, un connecteur et/ou un marqueur discursif. Dans ce chapitre, je vais étudier et définir ces différentes dénominations qu'on utilise pour *cependant*.

#### 2.3.1. *Cependant* comme adverbe

Du point de vue de la grammaire, *cependant* peut être considéré comme un adverbe, et par exemple Morel (1996) compte le mot parmi les adverbes concessifs. Selon Riegel *et al.* (2009), les adverbes sont des « termes invariables qui ne sont ni des prépositions, ni des conjonctions, ni des interjections » (p. 646). En fait, les adverbes sont une catégorie diverse ce qui se voit dans la quantité des catégories et sous-catégories que les grammairiens en donnent – ici, je vais présenter les classifications de Grevisse et Goosse (2008) et Riegel *et al.* (*ibid.*).

Grevisse et Goosse (2008 : 1311) classifient *cependant* parmi les « adverbes de concession (ou d'opposition) ». Dans leur classification, les adverbes de concession font partie des adverbes marquant une relation logique, qui est une de leurs trois « espèces d'adverbes » (p. 1182). Les deux autres variétés d'adverbes qu'ils nomment sont les

---

<sup>3</sup> La citation est traduite par moi. La citation originale en anglais est suivante: « [the concessive connectives of the third group] all imply remarkable co-occurrence or co-existence of two facts as part of their literal or earlier meaning » (König 1985 : 11).

adverbes de manière et les adverbes de lieu et de temps. La classification de Grevisse et Goosse est illustrée dans le tableau 1.

Les adverbes de manière	Les adverbes de lieu et de temps	Les adverbes marquant une relation logique
les adverbes de manière: <i>bien, vite</i>	Les adverbes de lieu: <i>ailleurs</i>	Les adverbes de concession: <i>pourtant</i>
les adverbes de degré: <i>beaucoup</i>	Les adverbes de temps: <i>demain</i>	Les adverbes de rapport de cause à conséquence: <i>donc</i>
les adverbes de négation: <i>ne - pas</i>		

**Tableau 1. Les espèces d'adverbes selon Grevisse et Goosse (2008).**

Comme cela se voit dans le tableau 1, les trois espèces d'adverbes de Grevisse et Goosse incluent des sous-catégories. La première espèce ne comporte pas que les adverbes de manière, mais aussi les adverbes de degré et les adverbes de négation. En plus des adverbes de concession, dans la catégorie d'adverbes marquant une relation logique sont inclus les adverbes qui marquent un rapport de cause à conséquence.

Les espèces d'adverbes de Grevisse et Goosse ne sont toutefois pas des catégories tout à fait fixes. Ils écrivent que « plus d'un adverbe peut, selon l'acception, appartenir tantôt à une catégorie, tantôt à une autre » (2008 : 1182). Ils donnent comme exemple l'adverbe de manière *bien*, qui peut, en plus de manière (*Elle chante bien*), parfois exprimer le degré (*Il est bien malheureux*). En outre, il y a une sorte d'adverbes que Grevisse et Goosse ne situent dans aucune des trois espèces : les adverbes d'aspect qui expriment p.ex. la soudaineté et la répétition (*de nouveau, tout à coup, longtemps*). Ils constatent que les adverbes d'aspect sont proches des adverbes de manière et des adverbes de temps.

En plus des trois espèces d'adverbes, Grevisse et Goosse (2008 : 1183-1186) écrivent sur les « adverbes explétifs » et les « adverbes anaphoriques ». Les premiers atténuent ou renforcent l'expression et les derniers réfèrent à ce qui précède dans le discours. Parmi ces deux groupes d'adverbes, Grevisse et Goosse classifient *cependant* parmi les adverbes anaphoriques, ce qui indique que le mot fait référence à ce qui a été dit auparavant. Cette fonction anaphorique est présente aussi dans mon corpus, d'où l'exemple suivant :

- (3) L'exposé des motifs de Mme Záborská nous apprend que l'objectif de son rapport est la juste reconnaissance sociale et économique de certaines activités ne pouvant être définies comme «emploi formel marchand». En clair et pour faire court, essentiellement l'éducation des enfants, mais aussi, dans nos sociétés vieillissantes, la prise en charge des personnes dépendantes. Cela méritait d'être précisé, parce que cela ne saute pas aux yeux de prime abord, ni dans le titre du rapport, qui parle de discrimination, ni même à la première lecture d'un texte écrit dans un style parfois étrange.

Bref, le texte parle à juste titre de reconnaissance par la société, de prise en compte dans la comptabilité nationale de toutes ces richesses créées quoique invisibles, de liberté de choix, et évoque même l'octroi de droits propres en matière de sécurité sociale et de retraite à celles et ceux qui choisiraient de se consacrer à leur famille plutôt qu'à une carrière.

Il est dommage *cependant* que Mme Záborská n'aille pas jusqu'au bout de sa logique en oubliant la seule mesure qui soit réellement à même de permettre à la fois une vraie liberté de choix et une relance de la natalité par disparition de la contrainte financière: le salaire parental, que le Front National propose depuis des années. (Gollnisch, Bruno, 3.2.2009)

Dans l'exemple 3, *cependant* réfère aux commentaires positifs donnés dans le paragraphe précédent, où le locuteur est d'accord avec Mme Záborská en annonçant que le rapport de cette députée parle «à juste titre» des aspects nécessaires pour soutenir les activités hors de l'emploi formel. *Cependant* sert à la fois comme référence aux commentaires positifs et comme introduction des propos opposés à ces commentaires. En employant *cependant*, le locuteur signale que, malgré son accord avec l'initiative de Mme Záborská, il n'est pas tout à fait satisfait avec le rapport.

Riegel *et al.* (2009) caractérisent les adverbes d'un point de vue différent de celui de Grevisse et Goosse (2008). Au lieu de catégoriser les adverbes en soi, Riegel *et al.* proposent un classement sémantique des constructions où les adverbes sont employés. Dans ce classement se trouvent six emplois différents. J'ai regroupé les différents emplois et leurs sous-catégories (avec les exemples de Riegel *et al.* 2009 : 651-655) dans la liste suivante :

1. L'indication du degré
  - i. « Il crie *fort* »
2. La modification d'une expression quantifiée
  - i. « Il était *presque* dix heures. »
3. La modification d'un procès verbal
  - i. « Il a *complètement* vidé la bouteille. »
4. La modification d'un rapport de caractérisation
  - i. « Il est *rarement* ivre. »
5. La modification globale de la phrase ou de l'énoncé
  - a. Adverbes qui précisent un élément du cadre spatio-temporel
    - i. « *Ici* on n'accepte pas les chèques. »
  - b. Adverbes de commentaire phrastique
    - i. « *Heureusement*, Jean n'est pas venu. »
  - c. Adverbes de commentaire énonciatif

- i. « *Franchement*, il a agi comme un tartuffe. »
- 6. La marque d'une propriété globale de la phrase
  - a. Adverbes qui indiquent le type de la phrase
    - i. « *Est-ce qu'il viendra ?* »
  - b. Adverbes de liaison
    - i. « Il prétend bien connaître Jean, *pourtant* il ne l'a vu qu'une fois. »
  - c. Adverbes qui imposent une orientation argumentative
    - i. « Quel est son nom, *déjà ?* »
  - d. Adverbes de balisage textuel
    - i. *D'abord, ensuite, alors*

Parmi ces emplois, *cependant* est rangé dans le sixième où l'adverbe marque une propriété globale de la phrase. Riegel *et al.* écrivent que, dans cet emploi, les adverbes ne font pas partie du contenu propositionnel de l'énoncé et il est souvent impossible de leur attribuer une fonction syntaxique dans la structure de la phrase.<sup>4</sup>

Riegel *et al.* (*ibid.*) précisent l'emploi où les adverbes marquent une propriété globale de la phrase avec quatre sous-catégories : l'emploi où l'adverbe indique le type de phrase (p.ex. la négation, l'interrogation), la fonction de l'adverbe comme connecteur, l'emploi où l'adverbe oriente l'argumentation et l'emploi où l'adverbe organise le discours. Riegel *et al.* associent *cependant* aux adverbes de liaison, ainsi que *pourtant, c'est pourquoi, en effet, néanmoins*, etc. Ils écrivent que les adverbes de liaison jouent le rôle de connecteurs et marquent des relations sémantico-logiques p.ex. de la causalité et de la concession.

La dénomination d'adverbe de liaison est utilisée aussi dans *Le Trésor de la langue Française* (2015), selon lequel *cependant* « est appelé adverbe de liaison et non conjonction de coordination parce que sa place est variable ; cette variabilité est d'ailleurs très limitée ». La différence entre les adverbes de liaison et les conjonctions de coordination est discutée par Riegel *et al.* qui considèrent aussi bien les adverbes de liaison que les conjonctions de coordination comme des « termes coordonnants » (*ibid.* p. 879). Alors, aussi bien les conjonctions de coordination que les adverbes de liaison créent des coordinations, c'est-à-dire relient « deux unités de même niveau et assurant la même fonction syntaxique » (*ibid.* p. 873), par exemple deux propositions principales. La différence entre les adverbes de liaison et les conjonctions de coordination se trouve dans les propriétés syntaxiques : les adverbes de liaison peuvent être employés

---

<sup>4</sup> Ces propriétés sont discutées avec les exemples 4 et 5.

consécutivement (*ainsi en effet*) et ils peuvent être combinés avec une conjonction antéposée (*et ensuite*). En plus, les conjonctions se trouvent toujours en tête du segment qu'ils introduisent, mais la position des adverbes de liaison est relativement libre.

Ces traits des adverbes de liaison sont visibles aussi dans mon corpus : l'exemple 4 est une occurrence où *cependant* n'est pas en tête de la proposition qu'il introduit et dans l'exemple 5, il est employé dans la position directement postposée à la conjonction *et*.

- (4) Madame la Présidente, le rapport de notre collègue démocrate-chrétien allemand, Daniel Caspary, sur l'Europe mondialisée expose de manière presque caricaturale les bienfaits de la mondialisation et de la politique commerciale de l'Union européenne.

En effet, il ne lui trouve que des avantages: ouverture des marchés, en particulier des marchés publics, compétitivité renforcée, bienfaits de la concurrence, libre-échange planétaire avec un petit bémol *cependant* sur les droits de la propriété intellectuelle. (Jean-Marie Le Pen, 22.5.2007).

- (5) Malgré notre connivence humoristique de toujours, à présent presque totalement détruite, je me sens comme devant une figure très ancienne, une statue faiblement animée mais puissante, monumentale. L'étendue dans laquelle elle réside, où elle est allongée ou assise, je ne saurais la nommer « espace » ni « temps ». Cela n'est pas orienté, ne conduit nulle part, pas même vers la mort. C'est étrange, je suis à chaque fois impatient de m'en évader, *et cependant* je ne peux dire que cela me soit totalement inconnu. Depuis toujours cela bordait la vie. Je le pressentais. (Pachet, Pierre, *Devant ma mère*, 2007, p. 8)

Dans l'exemple 4, *cependant* introduit la proposition réduite P « avec un petit bémol sur les droits de la propriété intellectuelle » bien que sa position ne soit pas en tête de cette proposition. Dans l'exemple 5, la conjonction *et* et *cependant* sont employés consécutivement. En plus, ces exemples témoignent de l'emploi que Riegel *et al.* attribuent à *cependant* : c'est un adjectif qui marque une propriété globale de la phrase. Dans les deux exemples, *cependant* ne fait pas partie du contenu propositionnel de l'énoncé, parce que le mot sert à opposer deux propositions. Dans l'exemple 4, les deux propositions opposées sont R « il ne lui trouve que des avantages » et P présenté plus haut. Pour l'exemple 5, les propositions opposées par *cependant* sont A « c'est étrange » et B « je ne peux dire que cela me soit totalement inconnu ». En liant et opposant des propositions, *cependant* fonctionne sur un niveau au-dessus des propositions, et ainsi il ne fait pas partie du contenu propositionnel de l'énoncé.

En outre, Riegel *et al.* constatent qu'une des caractéristiques des adverbes marquant une propriété globale de la phrase est qu'ils « n'ont souvent pas de fonction

syntactique identifiable dans la structure de la phrase » (2009 : 654). Toutefois, la notion de « terme coordonnant » pourrait être considérée comme une fonction syntaxique – un terme qui relie des unités de même niveau. Dans les exemples 4 et 5, ce n'est quand même pas *cependant* qui crée la coordination entre les propositions. Dans l'exemple 4, la liaison est créée par la préposition *avec*, et, dans l'exemple 5, la conjonction *et* relie les propositions A et B. Alors, *cependant* n'est pas le terme coordonnant dans ces exemples et correspond ainsi à la description de Riegel *et al.* sur les adverbes marquant une propriété globale de la phrase.

### **2.3.2. *Cependant* comme connecteur**

Selon Charaudeau et Maingueneau (2002 : 128), « la notion de *connecteur* élargit la notion traditionnelle de coordonnant en regroupant des termes appartenant à diverses catégories grammaticales, conjonctions de coordination, conjonctions et locutions conjonctives de subordination, adverbes ». Riegel *et al.* (2009 : 1044) définissent les connecteurs comme des « termes de liaison et de structuration » qui servent à structurer, organiser et articuler un texte ou un discours. Dans le groupe de connecteurs, Riegel *et al.* incluent les conjonctions de coordination, des adverbes, des groupes prépositionnels, des présentatifs et des locutions. Ils constatent qu'en plus de leur rôle organisateur, les connecteurs ont une fonction énonciative et discursive : les connecteurs peuvent marquer les stratégies d'organisation que le locuteur utilise et orienter l'argumentation vers une conclusion.

Charaudeau et Maingueneau (2002) et Riegel *et al.* (2009) utilisent la même classification de connecteurs. Ils les classifient en trois groupes selon les fonctions que les connecteurs remplissent : les organisateurs, les connecteurs de prise en charge énonciative et les connecteurs argumentatifs. Les trois groupes se chevauchent de sorte que les fonctions du premier groupe sont communes à tous les connecteurs et celles du deuxième groupe concernent aussi le troisième groupe (voir figure 1).

Les organisateurs sont des connecteurs qui structurent le texte. De tels connecteurs sont par exemple les connecteurs temporels (*ensuite, puis*) et spatiaux (*en haut, devant*) et les marqueurs d'exemplification et d'illustration (*par exemple, notamment*). Les connecteurs du deuxième groupe sont des marqueurs de prise en charge énonciative. Selon Charaudeau et Maingueneau (*ibid.*), ces connecteurs accentuent des

reprises métalinguistiques, et, selon Riegel *et al.* (*ibid.*), ils marquent l'émergence d'un point de vue. Dans ce groupe sont inclus les connecteurs de reformulation (*c'est-à-dire, bref, en somme*) et les marqueurs de structuration de conversation (*euuh, bon, tu sais*). Riegel *et al.* mentionnent aussi les marqueurs de point de vue (*d'après, selon*) comme marqueurs de prise en charge.

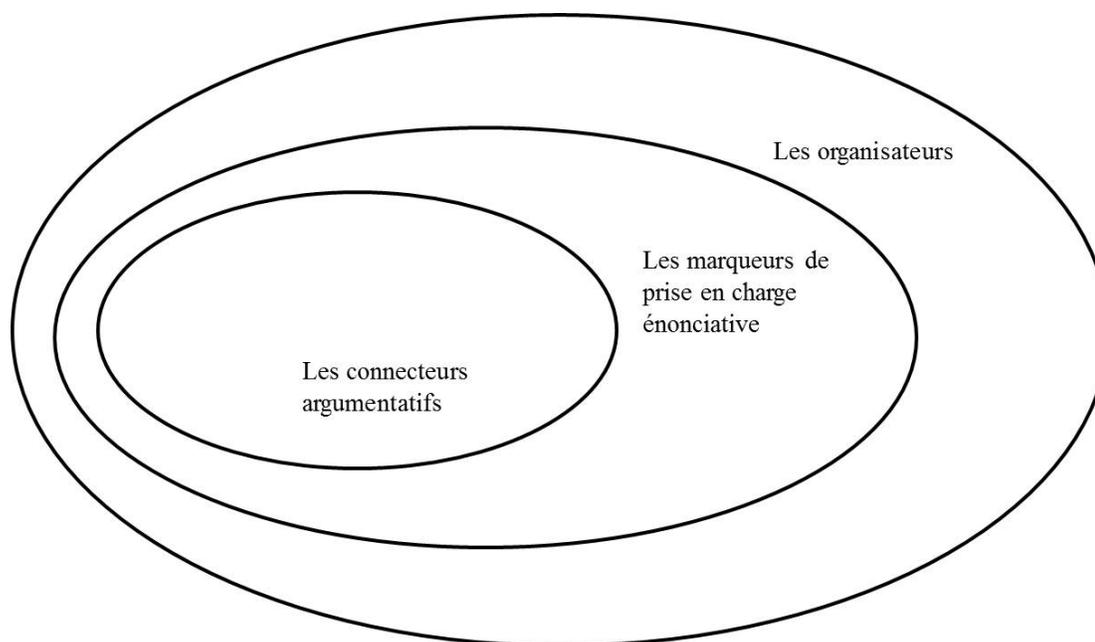


Figure 1. Les trois catégories de connecteurs.

*Cependant* est classifié dans le troisième groupe de connecteurs, c'est-à-dire parmi les connecteurs argumentatifs. Cela veut dire que le mot a des caractéristiques des deux premiers groupes : il structure des textes et marque une prise en charge énonciative. En plus, *cependant* remplit les fonctions propres aux connecteurs argumentatifs, qui orientent l'argumentation dans un texte par exemple en le dirigeant vers une conclusion ou en introduisant des contre-arguments.

Voyons avec un exemple de quelle façon les caractéristiques des connecteurs peuvent être identifiés et attribués à *cependant* :

- (6) La première publication sur des cas de sida remonte à 1981, et l'identification du VIH de type 1 (VIH-1, le plus répandu dans le monde) à 1983. Le point de départ a été localisé en Afrique centrale, plus précisément dans l'ancien Congo belge, devenu Zaïre, aujourd'hui République démocratique du Congo. Il ne faisait pas de doute que le VIH était une forme ayant évolué à partir d'un virus du singe, passé à l'homme, et sorti de la forêt. **Cependant**, des pans entiers du démarrage de l'épidémie restaient dans l'ombre. (*Le Monde* 3.10.2014)

Dans l'exemple 6, *cependant* oppose la dernière phrase de l'extrait à ce qui a été dit dans les phrases précédentes. Premièrement, le connecteur sert à structurer le texte en reliant la dernière phrase à la phrase précédente. Deuxièmement, *cependant* marque une reprise métalinguistique en annonçant un renvoi anaphorique, c'est-à-dire que le mot signale que le locuteur va présenter un aspect qui a un rapport à ce qui a été dit avant le connecteur. Troisièmement, *cependant* fonctionne comme un connecteur argumentatif en introduisant un contre-argument aux phrases précédentes qui veulent entendre que l'origine du VIH est bien connue.

Charaudeau et Maingueneau (*ibid.*) mentionnent *cependant* comme concessif parmi les connecteurs argumentatifs. Riegel *et al.* (*ibid.*) ont quatre sous-catégories pour les connecteurs argumentatifs, parmi lesquels se trouvent les catégories d'opposition-concession, explication et justification, complémentation et conclusion. Alors, les connecteurs de ces catégories expriment soit l'opposition-concession, soit l'explication et la justification, soit la complémentation, soit la conclusion. *Cependant* est classifié dans la catégorie d'opposition-concession avec des connecteurs comme *pourtant*, *toutefois*, *quand même*. Dans la deuxième catégorie se trouvent, entre autres, *car*, *parce que* et *puisque*. Dans la catégorie de complémentation sont inclus par exemple *or*, *d'ailleurs* et *de plus*. Dans la quatrième catégorie sont placés les connecteurs comme *donc*, *ainsi*, *en tout cas*.

### 2.3.3. *Cependant* comme marqueur discursif

Marchello-Nizia (2007) utilise aussi les termes de « marqueur de discours » et « marqueur discursif » pour décrire *cependant*. Dostie et Pusch (2007) donnent cinq caractéristiques communes aux marqueurs discursifs (MD) :

- Les MD appartiennent aux classes mineures<sup>5</sup> et ils sont morphologiquement invariables.
- Ils ne contribuent pas au contenu propositionnel des énoncés et c'est pourquoi leur présence ou leur absence ne modifie pas la valeur de vérité des énoncés auxquels ils sont joints.
- Ils ont tendance à constituer des unités prosodiques indépendantes, si bien qu'ils sont en général extérieurs à la structure de la phrase.

---

<sup>5</sup> Dostie et Pusch (2007) ne précisent pas dans leur texte ce qu'ils veulent dire avec classe « majeure » et « mineure ». Selon Evouna (2014 : 81), « les classes majeures sont constituées de classes de mots que L. Tesnière (1959) qualifie de pleins (substantifs, adjectifs, verbes, adverbes). Les classes mineures, quant à elles, comportent les classes de mots vides (translatifs, jonctifs, indices) ». Selon cette division de Tesnière, les mots pleins sont « ceux qui sont chargés d'une fonction sémantique », « ceux dont la forme est associée directement à une idée » (Tesnière 1976 p. 53). Les mots vides n'ont pas de cette fonction : ils sont « de simples outils grammaticaux » (*ibid.*).

- Ils sont optionnels sur le plan syntaxique, c'est-à-dire que, dans les cas où ils sont joints à un énoncé, leur absence n'entraîne pas une agrammaticalité. De plus, ils n'entrent pas dans une structure argumentale et ils peuvent occuper différentes positions par rapport à un énoncé, s'ils ne sont pas utilisés comme mots-phrases.
- Ils jouent un rôle au-delà de la phrase et ils relèvent de la macro-syntaxe du discours (Blanche-Benveniste 1997). (Dostie et Pusch, 2007, p. 4)

En fait, ces propriétés ressemblent à la description de Riegel *et al.* sur les adverbes de liaison (2009). Selon eux, les adverbes de liaison sont des mots invariables qui ne font pas partie du contenu propositionnel des énoncés et qui n'ont souvent pas de fonction syntaxique identifiable dans la phrase. En outre, *cependant* joue parfois un rôle au-delà de la phrase quand il sert à lier et opposer des phrases entières ou des segments encore plus vastes, comme dans l'exemple suivant :

- (7) Monsieur le Président, je me félicite que le Parlement ait pris l'initiative de produire ce rapport car, si le rôle des femmes dans le secteur de l'industrie est tout à fait crucial, leur situation professionnelle demeure globalement beaucoup plus précaire que celle des hommes.

Ce rapport met ainsi en évidence toute une série de discriminations dont les femmes font l'objet et auxquelles il est urgent de s'attaquer, en particulier leur cantonnement dans certaines branches et certains types d'emplois caractérisés par des salaires faibles et des perspectives de carrière limitées, leur surreprésentation parmi les travailleurs atypiques et notamment les travailleurs en situation de temps partiel subi, ou encore leurs difficultés à se réinsérer dans de bonnes conditions dans la vie professionnelle suite à un congé de maternité.

Parmi les pistes évoquées pour remédier à ce regrettable état de fait, l'idée d'accorder une distinction aux entreprises favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale me paraît intéressante et l'amélioration des perspectives de carrière des femmes devrait effectivement être encouragée par un renforcement de la formation tout au long de la vie.

J'ai *cependant* quelques regrets à formuler quant à la forme de ce rapport. Ce texte me semble en effet trop long et insuffisamment structuré, ce qui nuit à sa lisibilité et à son efficacité. (Roselyne Lefrançois, 17.1.2008)

Dans l'exemple 7, *cependant* se trouve dans la première phrase du dernier paragraphe et sert à opposer « J'ai quelques regrets à formuler quant à la forme de ce rapport » à tous les commentaires positifs de Lefrançois sur le rapport. Ces commentaires positifs se trouvent dans les trois paragraphes qui précèdent le dernier. Ainsi, le rôle de *cependant* ne se limite pas à l'intérieur de la phrase<sup>6</sup>.

Dans la liste des propriétés des MD, Dostie et Pusch (2007) mentionnent la prosodie. Un de mes corpus, les débats du Parlement Européen, constitue un corpus oral

---

<sup>6</sup> Je vais étudier la portée de *cependant* dans mes corpus plus en détail dans le chapitre 2.4.

translittéré (avec, néanmoins, 12 prises de parole données par écrit), mais puisque j'analyse les versions écrites, je ne peux pas me prononcer sur la prosodie et la façon dont *cependant* l'influence. En général, Dostie et Pusch associent les MD plutôt à la langue orale. Ils écrivent que « dans la majorité des cas », les MD sont employés dans les situations d'interlocution où le locuteur les utilise pour se positionner par rapport à son discours ou au discours de l'interlocuteur (2007 : 5). En fait, *cependant* semble servir à signaler le positionnement du locuteur : dans l'exemple 5, Lefrançois utilise *cependant* pour signaler sa réserve à l'égard de ses propres commentaires positifs.

Bien que *cependant* possède des caractéristiques attribuées aux MD par Dostie et Pusch (*ibid.*), la catégorisation de *cependant* parmi les MD semble être impossible à cause de sa classification comme adverbe. En fait, Dostie et Pusch écrivent que les adverbes ne sont pas des MD parce que les adverbes « appartiennent aux classes majeures et ils peuvent entrer dans une structure argumentale » (2007 : 4). Toutefois, cette description des adverbes ne semble pas correspondre aux caractéristiques de *cependant*, parce qu'il n'est pas du tout évident que *cependant* appartient aux classes majeures et entre dans des structures argumentales. Premièrement, la différence entre les mots pleins et vides de Tesnière (1976) n'est pas tout à fait stricte et limpide, parce qu'il définit des sous-catégories pour les mots pleins et vides – les adverbes, par exemple, font partie des « mots pleins abstraits » (p. 81). Tesnière écrit : « par leur nature abstraite, les mots vides sont moins éloignées des mots pleins abstraits, comme l'adjectif et l'adverbe, que des mots pleins concrets, comme le substantif et le verbe » (*ibid.*). Alors, les adverbes sont parfois proches de mots vides, c'est-à-dire, des classes mineures, dans lesquelles Dostie et Pusch classifient les MD. En plus, nous savons qu'une structure argumentale correspond à l'emploi syntaxique d'un verbe en expliquant, par exemple, quels mots sont syntaxiquement dépendants du verbe en question (Alsina 2006) ; puisque *cependant* n'entre pas dans des constructions avec des verbes (comme par exemple l'adverbe *vite* dans *il court vite*), ce mot ne correspond pas à la description des adverbes que Dostie et Pusch donnent dans leur article. Par conséquent, je trouve que *cependant* peut très bien être compté parmi les MD.

Bien que Dostie et Pusch regroupent les propriétés communes pour les MD, ils écrivent que les chercheurs et linguistes ne sont pas unanimes sur la définition pour ce

groupe de mots. Ils mentionnent plusieurs dénominations utilisées pour les mots considérés comme des MD : « marqueurs pragmatiques », « mots du discours », « particules (discursives, énonciatives) », « connecteurs » (2007 : 2). À ces dénominations peut être ajoutée celle de « marqueur conversationnel » utilisée par Charaudeau et Maingueneau (2002 : 364-365), qui constatent aussi la difficulté de trouver une description générale pour cette catégorie.

#### **2.3.4. Récapitulation**

Après avoir étudié les trois notions utilisées pour décrire *cependant* (adverbe, connecteur, marqueur discursif), je peux constater qu'elles représentent des catégories vastes qui regroupent des mots diverses. Il existe plusieurs classifications, sous-catégories et emplois pour les adverbes ; les sous-catégories des connecteurs se chevauchent ; il n'y a pas de consensus parmi les chercheurs sur les propriétés communes aux marqueurs discursifs. En faisant partie des catégories aussi polyvalentes et difficiles à définir, *cependant* en soi semble avoir des emplois et fonctions variés.

Malgré la complexité de toutes les catégories étudiées dans ce chapitre, je trouve que les dénominations étudiées arrivent toutes à déceler au moins une partie des caractéristiques de *cependant*. Dans leurs catégorisations des adverbes, Grevisse et Goosse (2008) et Riegel *et al.* (2009) donnent à peu près la même description de *cependant* : c'est un adverbe qui marque une relation de concession. En plus, les dénominations de connecteur (argumentatif) et marqueur discursif décrivent le rôle de *cependant* dans le discours : il organise le discours, marque une prise en charge énonciative, oriente l'argumentation et montre le positionnement du locuteur.

En somme, les différentes catégories décrivent *cependant* de points de vue différents : *adverbe* désigne la partie du discours et *connecteur* la fonction du mot. *Marqueur discursif* peut être utilisé quand *cependant* est étudié du point de vue de l'analyse du discours. En plus, il semble que *connecteur* corresponde à la notion de *terme coordonnant* utilisée par Riegel *et al.* (2009), mais que le dernier est un terme plutôt grammatical et syntaxique, tandis que le premier est utilisé dans l'étude de l'énonciation. Les deux domaines où les mots sont utilisés se voient aussi dans les dénominations : *terme coordonnant* décrit plutôt la structure où le mot se trouve (dans

une coordination), tandis que *connecteur* décrit la fonction du mot (il crée des connexions).

## 2.4. Portée et position de *cependant*

Dans ce chapitre, je vais étudier la portée et la position de *cependant* pour savoir quels segments le connecteur sert à lier et où il se situe dans la phrase. En même temps avec la position, je vais étudier la ponctuation autour du connecteur.

### 2.4.1. Portée de *cependant*

Comme j'ai constaté dans le chapitre 2.3.1, Grevisse et Goosse (2008) comptent *cependant* parmi les adverbes anaphoriques, c'est-à-dire que le connecteur fait référence à ce qui a été énoncé plus tôt dans le discours. Le renvoi anaphorique ne se limite pas forcément à l'intérieur de la phrase, comme j'ai pu remarquer avec l'exemple 6, où *cependant* sert à opposer une phrase à plusieurs paragraphes. Dans mon corpus, la plupart des occurrences (81,3 %) sont des cas où *cependant* lie des segments de texte plus vastes que la phrase. En voici un exemple :

- (8) C'est bien la première fois que je suis heureux de voter une directive européenne sur la fiscalité. Pour un temps, en attendant une révision plus générale qui pourrait tout remettre en cause, les plus criantes aberrations de cette directive vont donc disparaître. Les services fournis localement, comme la restauration, qui n'ont de toute façon aucune part dans les problèmes de marché intérieur et de distorsion de concurrence, et les services à forte intensité de main-d'œuvre pourront bénéficier du taux réduit.

La balle est désormais dans le camp des gouvernements. Au Conseil, tout d'abord, qui n'a pas encore arrêté sa décision. Au niveau national, ensuite, où nous observerons avec attention la manière et la rapidité avec lesquelles nos gouvernants tiendront leurs promesses électorales.

Je crains *cependant* que cette bonne nouvelle ne puise ses causes dans la crise, la chute du pouvoir d'achat des Européens et surtout la proximité des élections européennes. La vraie solution aurait consisté à en finir une bonne fois pour toutes avec une harmonisation fiscale qui n'a pas toujours de justification. (Bruno Gollnisch, 19.2.2009)

Dans l'exemple 8, les deux premiers paragraphes du discours transmettent l'attitude positive de Gollnisch : il est « heureux », il mentionne des instances qui peuvent « bénéficier » de la directive en question et il croit que les gouvernements et le Conseil vont agir d'une façon qui va faire avancer la directive. *Cependant* sert à lier à ce

discours optimiste des aspects négatifs présentés dans la première phrase du troisième paragraphe. Alors, le connecteur crée une liaison entre la phrase « je crains que cette bonne nouvelle ne puise ses causes dans la crise, la chute du pouvoir d'achat des Européens et surtout la proximité des élections européennes » et les deux paragraphes qui la précèdent.

Dans les cas où la portée de *cependant* s'étend sur plusieurs phrases et paragraphes, j'ai observé qu'on a souvent l'impression que la partie du texte auquel *cependant* renvoie ne se trouve pas directement avant la phrase où le connecteur est employé. Cela est le cas pour l'exemple 9, où le connecteur fait référence à la proposition que j'ai soulignée dans le premier paragraphe :

- (9) Le portrait que Stéphane trace de son père est tellement aux antipodes de ceux des personnes qui ont entouré mon enfance que *j'ai hâte maintenant de rencontrer Maurice*. Je veux entendre ce survivant combattant qui n'a peur de rien ni de personne, alors que j'ai toujours eu le sentiment que mes grands-parents, même après la guerre, avaient continué d'une certaine façon à se cacher. En tout cas, à tout faire pour ne jamais être remarqués. Et parfois cela me heurtait violemment, comme ce jour où j'ai été escroquée par un bijoutier auquel j'avais confié une bague venant d'Israël pour qu'il en rétrécisse l'anneau. Le bijou m'avait été offert par une amie de mon grand-père, j'y tenais beaucoup. Quand j'ai récupéré la bague, la pierre précieuse qui en faisait la valeur avait disparu. J'ai couru chez mon grand-père pour qu'il contacte son amie et qu'ensemble nous portions plainte. Je n'ai jamais pu le persuader. Il ne cessait de me répéter qu'il ne voulait pas d'histoire pour rien et que cette bague n'avait aucune importance. J'en ai longtemps pleuré de rage et de dépit.

En écoutant Stéphane, je pensais que son père à lui ne se serait pas laissé faire, probablement qu'il aurait été en personne casser la figure du bijoutier indélicat, et j'aimais bien cette idée. En finir avec le rôle de la victime. *Cependant* il me faudra du temps avant de faire la connaissance de Maurice Wolf qui, en proie à de sérieux problèmes de santé, séjourne à l'hôpital. Alors Stéphane me conseille de rencontrer son plus vieux compagnon de route, Charles Palant, également rescapé de Buchenwald : « Comme mon père c'est un combattant, il a plus de quatre-vingt-cinq ans, il est en pleine forme, il a beaucoup de choses à raconter. Appelle-le, dis que tu viens de la part des Wolf... » Forte de ma discussion avec Stéphane, je téléphone aussitôt à Charles Palant. Son accueil est très amical. (Linhart, Virginie, *La vie après*, 2012, p. 21-22)

Dans l'exemple 9, *cependant* sert à opposer la proposition A « j'ai hâte maintenant de rencontrer Maurice » et la phrase B « il me faudra du temps avant de faire la connaissance de Maurice Wolf ». Toutefois, le texte entre A et B n'est pas sans rapport à ces deux segments, parce qu'il fonctionne comme une élaboration de A : la narrateur démontre avec un événement du passé pourquoi il veut rencontrer Maurice. Ce texte constitue alors un développement pour A. Toutefois, il faut voir beaucoup plus haut dans le texte pour trouver la proposition initiale (A) à la quelle B est opposée.

Dans 18,7 % des occurrences de mon corpus, *cependant* porte sur une seule phrase, c'est-à-dire que le connecteur crée une liaison entre des segments d'une même phrase – par exemple des propositions ou des mots séparés. Parmi ces occurrences sont inclus plusieurs cas où *cependant* est employé ensemble avec le connecteur *et* ou *mais*. Si seulement sont comptées les occurrences où *cependant* seul crée la liaison entre les segments à l'intérieur de la phrase, leur proportion dans tout le corpus n'est que de 12,7 %. Ainsi, il paraît relativement rare que *cependant* porte sur une seule phrase.

Morel (1996 : 62) écrit sur les différents unités que les adverbes concessifs peuvent relier : en plus des « propositions de même nature », les adverbes concessifs peuvent créer une relation entre des constituants à l'intérieur de la proposition et entre des « propositions de statut différent ». Morel donne entre autres les adjectifs, les adverbes et les syntagmes prépositionnels comme exemples des constituants à l'intérieur de la phrase. Avec les « propositions de statut différent », Morel réfère aux propositions relatives et réduites, c'est-à-dire aux cas où l'une des propositions liées par l'adverbe concessif est dépendante de l'autre.

Dans mes corpus, *cependant* crée une relation entre des constituants de la même classe dans 2 % des occurrences et relie deux propositions de statut différent dans 9,3 % des occurrences. Il est à noter que plus que la moitié (52,6 %) de ces deux sortes de relations se trouve dans le corpus *Frantext*. L'exemple 10 représente un cas où des adverbes sont juxtaposés par le connecteur *cependant* et, dans l'exemple 11, le connecteur renvoie à une proposition réduite.

(10) C'est à ce moment, au milieu des années soixante-dix, qu'il est mort. Pas brutalement, pas d'un jour à l'autre, rapidement *cependant*, en quelques semaines, ou plutôt en quelques jours, parce que, durant les semaines qui ont précédé, ces semaines qui courent de mars à juin, personne ne nous avait fait comprendre que c'était son dernier printemps, qu'il n'atteindrait pas l'été, grippe, apparent rétablissement, bronchite, apparent rétablissement, et cette pneumonie, en mai, c'est une pneumonie, il faut que votre mari soit hospitalisé, c'est ce qu'ils ont dit à ma mère, ils ont d'abord parlé de pneumonie, pour ensuite, être plus précis et prononcer le mot fatal, le mot qui déchire, qui terrifie, c'est un cancer, un cancer de la plèvre, ils ont prononcé (Storti, Martine, *L'arrivée de mon père en France*, 2008, p. 16)

(11) Méprisées par la plupart des journalistes de mode qui voient d'un mauvais œil leur présence dans leur circuit fermé, les it-girls nourrissent *cependant* la presse féminine et people à longueur d'année. « *Les magazines ont sans cesse besoin de nouveaux visages pour alimenter leurs pages*, explique Delphine de Canecaude, fondatrice de l'agence de communication et de publicité Etoile Rouge. *Et contrairement aux mannequins, ce n'est pas juste leur frimousse*

*que l'on suit, c'est aussi leur univers, leur style de vie, qu'elles mettent en avant sur les réseaux sociaux. » (Le Monde 30.9.2014)*

Dans l'exemple 10, *cependant* est employé pour relier et opposer l'adverbe « rapidement » aux syntagmes adverbiaux « pas brutalement » et « pas d'un jour à l'autre ». L'exemple 11 représente un cas où le connecteur crée une liaison entre une proposition réduite, c'est-à-dire le participe « Méprisées par la plupart des journalistes de mode » (dont fait partie la proposition relative « qui voient d'un mauvais œil leur présence dans leur circuit fermé »), et une proposition (« les it-girls nourrissent la presse féminine et people à longueur d'année »). Dans les deux exemples, le connecteur porte sur une seule phrase.

#### **2.4.2. Position et ponctuation de *cependant***

À partir des grammaires et dictionnaires, il est difficile de trouver des règles spécifiques pour la position de *cependant* dans la phrase. Selon *Le Trésor de la langue française* (2015), la place de ce connecteur est « variable » mais « cette variabilité est d'ailleurs très limitée ». Riegel *et al.* donnent des renseignements aussi vagues en constatant que les adverbes de liaison « jouissent d'une certaine mobilité » (2009 : 880). Cette difficulté de définir la position de *cependant* semble résulter du fait que le mot appartient aux adverbes, une partie de discours qui regroupe des mots de différents sens et usages, comme je l'ai indiqué dans le chapitre précédent. Grevisse et Goosse notent également la même complexité : « Vu la variété des adverbes, il est difficile de donner des règles rigoureuses au sujet de leur place dans la phrase » (2008 : 1211). Ils ajoutent que les intentions du discours et les choix stylistiques peuvent influencer la position où le locuteur ou l'écrivain choisit de situer l'adverbe dans son discours ou dans son texte.

Puisque *cependant* peut lier des propositions ou d'autres segments à l'intérieur de la phrase et des segments comportant plusieurs phrases, je trouve qu'il est pertinent d'étudier sa position aussi bien dans la phrase que dans le paragraphe. Je commence par la position du connecteur dans la phrase pour ensuite étudier sa position dans le paragraphe. Je vais analyser la ponctuation en même temps avec la position dans la phrase.

La répartition des différentes positions du connecteur dans la phrase se trouve dans le tableau 2. Sous chacune des trois positions (au début, à l'intérieur, à la fin) se

trouve d'abord la quantité des occurrences de la position en question et ensuite la proportion de cette position dans le corpus partiel. Sur la dernière ligne horizontale se trouve la quantité des occurrences d'une position dans tous les corpus et la proportion de cette position dans tous les corpus. Par exemple, dans le corpus du *Monde*, *cependant* est au début de la phrase dans 14 occurrences, et, en somme, 28 % des occurrences de ce corpus représentent cette position. En comptant tous les trois corpus, il y a 58 occurrences de la position au début de la phrase, soit 38,7 % de la totalité des occurrences sont de cette position.

	Au début		A l'intérieur		A la fin	
Frantext	13	26,0 %	33	66,0 %	4	8,0 %
<i>Le Monde</i>	14	28,0 %	36	72,0 %	0	0,0 %
UE	31	62,0 %	18	36,0 %	1	2,0 %
<b>Total</b>	<b>58 (38,7 %)</b>		<b>87 (58 %)</b>		<b>5 (3,3 %)</b>	

**Tableau 2. Position de *cependant* dans la phrase.**

Puisque 58 % (87 sur 150) des occurrences sont des cas où *cependant* se trouve à l'intérieur de la phrase, cela constitue la position la plus fréquente pour ce connecteur. *Cependant* est quand même inséré à l'intérieur de la phrase de différentes façons : entouré de virgules, sans virgules, suivant une virgule ou précédant une virgule. Le tableau 3 regroupe les occurrences où *cependant* est à l'intérieur de la phrase. Ces occurrences sont catégorisées dans le tableau selon la ponctuation. Le tableau 3 est composé de la même façon que le tableau 2 : sur les trois lignes horizontales sont décrites la quantité des occurrences et leur proportion dans le corpus partiel, et la dernière ligne décrit la quantité et la proportion des occurrences dans le corpus entier.

Comme cela se voit dans le tableau 3, *cependant* est le plus souvent inséré à l'intérieur de la phrase sans virgules (la première colonne « - c - ») : cette ponctuation est la plus fréquente pour tous les corpus. En étudiant de plus près les occurrences de cette ponctuation, j'ai remarqué que le connecteur se trouve le plus souvent après un verbe conjugué, c'est-à-dire soit après un verbe à temps simple soit après un verbe auxiliaire. En fait, bien que Grevisse et Goosse constatent le manque de régularité dans la position des adverbes, ils écrivent que l'adverbe se trouve « généralement » après le verbe à temps simple (2008 : 1211). Cela se voit dans mes corpus : dans 68,7 % (46/67)

des occurrences de la position à l'intérieur de la phrase sans virgules, *cependant* est employé après un verbe conjugué. En voici un exemple :

(12) Alors que l'exposition du lauréat de l'année précédente, Davide Monteleone, prévue à Londres à partir du 11 octobre à la galerie Saatchi, promettait de relancer la polémique, la Fondation a tenté de résoudre la crise en invitant tous les membres du jury à se réunir, en personne ou par vidéoconférence, à Paris. « *Il y a eu cette volonté de trouver des solutions* », indique Sam Stourdzé, membre du jury et nouveau directeur des rencontres d'Arles, en soulignant ***cependant*** que le jury « *resterait vigilant à l'avenir* ». (*Le Monde* 2.10.2014)

Dans l'exemple 12, le journaliste lie ensemble deux phrases en employant *cependant* : A « Sam Stourdzé indique : "il y a eu cette volonté de trouver des solutions" » et B « il souligne que le jury "resterait vigilant à l'avenir" ». Le connecteur sert à opposer l'idée implicite de la phrase A, c'est-à-dire que le jury aurait parvenu à une solution, au message de B, qui signale qu'il n'y a pas encore de solution et que le travail n'est pas fini. Dans cet exemple, la position de *cependant* est après le verbe *souligner* au gérondif.

	- c -		, c,		, c -		- c,	
<i>Frantext</i>	20	60,6 %	6	18,2 %	2	6,1 %	5	15,2 %
<i>Le Monde</i>	30	83,3 %	2	5,6 %	0	0,0 %	4	11,1 %
UE <sup>7</sup>	17	94,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	5,6 %
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>77,0 %</b>	<b>8</b>	<b>9,2 %</b>	<b>2</b>	<b>2,3 %</b>	<b>10</b>	<b>11,5 %</b>

**Tableau 3. Ponctuation de *cependant* à l'intérieur de la phrase.**

Comme dans la position à l'intérieur de la phrase, il y a des différences de ponctuation parmi les cas où le connecteur commence une phrase : il est soit suivi d'une virgule, soit non. La fréquence et la proportion de ces deux manières de ponctuation dans les corpus partiels et le corpus entier sont comparées dans le tableau 4.

Comme cela se voit dans le tableau 4, il est beaucoup plus fréquent que le connecteur est suivi d'une virgule au début de la phrase : 77,6 % des occurrences de cette position incluent une virgule. Ce qui est intéressant est que les occurrences de *Frantext* constituent le seul corpus où les deux manières de ponctuation sont quasiment

<sup>7</sup> En ce qui concerne les comptes rendus du Parlement Européen, il faut noter que les députés ne sont nécessairement pas responsables de l'orthographe de leurs discours, parce qu'ils les écrivent eux-mêmes seulement s'ils transmettent leurs paroles par écrit. Selon le règlement du Parlement, « [l]es orateurs peuvent effectuer des corrections au texte de leurs interventions orales dans les cinq jours ouvrables » (2014 : 105). Alors, il se peut que ce soit le secrétariat et/ou le député qui choisit l'orthographe finale.

aussi fréquentes. Cette variation dans la ponctuation du corpus *Frantext* se manifeste aussi quand *cependant* est à l'intérieur de la phrase : en regardant le tableau 3, on peut remarquer que *Frantext* constitue le seul corpus où il y a des occurrences de toutes les quatre manières de ponctuation. Par exemple, dans les deux autres corpus, il n'y a aucun cas où il y aurait une virgule seulement avant le connecteur.

	C -		C,	
<i>Frantext</i>	7	53,85 %	6	46,15 %
<i>Le Monde</i>	4	28,57 %	10	71,43 %
UE	2	6,45 %	29	93,55 %
<b>Total</b>	13 (22,4 %)		45 (77,6 %)	

**Tableau 4. Ponctuation de *cependant* en tête de phrase.**

Dans mes corpus, la position en tête de phrase vient en deuxième place parmi les positions les plus fréquentes pour *cependant*. Le connecteur commence une phrase dans 38,7 % des occurrences de mes corpus (voir le tableau 2). En fait, pour les comptes rendus du Parlement Européen, cette position est la plus fréquente : le connecteur est au début d'une phrase dans 62 % des occurrences de ce corpus. La fréquence de la position en tête de la phrase dans ce corpus pourrait être expliquée par le caractère oral des débats. Puisque les députés présentent leurs interventions à l'oral et les auditeurs (les codéputés) peuvent les entendre une seule fois, il vaut mieux que les interventions soient bien structurées et claires. Pour cela, il est probablement mieux de présenter les arguments opposés d'une façon claire – par exemple, en les positionnant dans des phrases séparées et en indiquant l'opposition par *cependant* au début de la phrase.

(13) Toutefois, il faut avouer que les agriculteurs et la société rurale en Bulgarie ne sont pas préparés aux possibilités nouvelles et aux défis qui sont apparus. L'Union européenne a accordé une aide au développement agricole de mon pays. *Cependant*, la complexité des prescriptions auxquelles il fallait satisfaire et le retard accumulé dans les décisions ont fait que le programme SAPARD a commencé avec un retard considérable et qu'une partie importante des allocations ne sera utilisée qu'après l'adhésion. (Tchetin Kazak, 28.3.2007)

Dans l'exemple 13, *cependant* se trouve au début de la phrase et renvoie à la phrase précédente A « L'Union européenne a accordé une aide au développement agricole de mon pays ». Le connecteur sert à y relier la phrase B, qui continue jusqu'à la fin du

paragraphe. *Cependant* est employé pour présenter une restriction dans l'aide mentionnée dans A et pour présenter des problèmes qu'il y avait eu avec cette aide. Le locuteur, Kazak, annonce cette restriction clairement en introduisant B par le connecteur *cependant*.

La position la moins fréquente pour *cependant* est celle à la fin de la phrase, parce que seulement dans 3,3 % des occurrences de mes corpus le connecteur achève une phrase. Puisque la plupart de ces cas (4 sur 5) se trouvent dans le corpus de *Frantext*, il peut s'agir d'un choix stylistique et rythmique, dont l'exemple 14.

(14) « Tu es mon premier amour, et le dernier », lui déclare Boris. Une perspective l'angoisse *cependant*. Son cousin Jo, qui l'emploie dans la firme familiale à Bruxelles, lui demande d'émigrer au Canada pour y travailler dans la filiale d'outre-Atlantique. Boris ne veut pas être éloigné de sa bien-aimée, pourra-t-elle émigrer avec lui ? Sera-t-elle guérie avant son départ? (Flem, Lydia, *Lettres d'amour en héritage*, 2006, p. 92)

Dans l'exemple 14, *cependant* oppose la phrase « Une perspective l'angoisse » à la première phrase de l'extrait. Le connecteur pourrait bien être placé au début de la phrase (« Cependant, une perspective l'angoisse ») sans que cela change la liaison qu'il crée entre les deux premières phrases de l'extrait. Toutefois, l'auteur a choisi de mettre le connecteur à la fin de la phrase.

En plus de cette variété de positions dans la phrase, *cependant* se trouve souvent au début du paragraphe. Dans 12 % d'occurrences de mes corpus, *cependant* est en tête du paragraphe, et, dans 16 %, le connecteur occupe une autre position dans la première phrase du paragraphe. La fréquence de ces positions dans les trois corpus est indiquée dans le tableau 5.

	En tête du paragraphe		Dans la première phrase		Autre	
<i>Frantext</i>	4	8,0 %	1	2,0 %	45	90,0 %
<i>Le Monde</i>	3	6,0 %	14	28,0 %	33	66,0 %
UE	11	22,0 %	9	18,0 %	30	60,0 %
<b>Total</b>	<b>18 (12 %)</b>		<b>24 (16 %)</b>		<b>108 (72 %)</b>	

Tableau 5. Position de *cependant* dans le paragraphe.

Les deux positions au début du paragraphe sont plus fréquentes dans les articles du *Monde* et dans les comptes rendus du Parlement européen que dans les textes littéraires de *Frantext*. Une explication pour cela est la différence du genre de ces textes : la langue

des textes littéraires est souvent stylistiquement raffinée et variée, et les paragraphes de ces textes sont plus longs que ceux des articles et des interventions des débats<sup>8</sup>. En plus, un texte structuré n'est probablement pas parmi les plus grandes priorités des auteurs des textes littéraires, mais les journalistes et les députés visent à véhiculer leur information d'une façon claire et compréhensible.

### **2.4.3. Récapitulation**

Après avoir étudié la portée et la position de *cependant* dans mes corpus, je peux constater que le connecteur est employé de plusieurs façons. La mobilité du connecteur, annoncée par le *Trésor de la langue française* (2015) et Riegel et al. (2009), est visible dans mes corpus, où j'ai pu trouver le connecteur au début, à l'intérieur et à la fin des phrases.

Dans l'analyse de la portée, j'ai observé que, dans la plupart des cas, *cependant* relie des segments de texte qui dépassent les limites d'une phrase. Alors, le connecteur paraît avoir une fonction textuelle, c'est-à-dire qu'il sert à structurer le texte. En plus, l'analyse de la position et la portée de *cependant* a montré que la portée du connecteur n'est pas indiquée par sa position : bien que le connecteur porte sur plusieurs phrases (ou même sur plusieurs paragraphes), sa position la plus fréquente demeure celle à l'intérieur de la phrase. En outre, la portée du connecteur peut parfois être difficile à définir parce qu'il ne renvoie pas toujours au texte qui se trouve directement avant le connecteur.

En outre, j'ai remarqué que le genre des textes semble jouer un rôle dans la position du connecteur. D'une part, dans les textes littéraires, il y a plus de variation dans la ponctuation que dans les deux autres corpus. D'autre part, dans les comptes rendus du Parlement européen, qui constituent des débats translittérés avec des paroles courtes et une argumentation structurée, *cependant* marque la structuration en occupant la position au début de la phrase ou du paragraphe.

---

<sup>8</sup> Selon le site du Parlement européen (2015), pendant les plénières, « le temps de parole, souvent très court, dépend du nombre de députés qui ont demandé la parole ». Alors, je suppose que les députés doivent présenter leurs opinions dans quelques minutes.

### 3. Concession

Marchello-Nizia (2007) attribue à *cependant* un sens concessif, et aussi Riegel *et al.* (2009) ainsi que Charaudeau et Maingueneau (2002) définissent le mot comme un connecteur concessif. Dans ce chapitre, je vais étudier la définition de concession de Morel (1996) pour ensuite l'appliquer à l'analyse de mes corpus. Avant ma propre analyse, je vais présenter l'étude de Mossberg (2009) où la théorie de Morel (*ibid.*) a été utilisée pour étudier et comparer les conjonctions concessives françaises et suédoises.

Morel (1996) définit la concession du point de vue de la rhétorique et de la grammaire. Elle écrit que la concession est une figure de rhétorique qui décrit « un mouvement argumentatif en deux temps » (p. 5), ce qui signifie que l'orateur, d'une part, montre son accord avec l'argument de l'adversaire, et, d'autre part, y ajoute un contre-argument qui en limite la validité. Les grammairiens définissent la concession comme une « relation logique unissant deux propositions » (*ibid.*) et lui trouvent trois valeurs : l'opposition, la restriction et la cause qui n'a pas été suivie de l'effet attendu. Même si ces trois valeurs semblent essentielles pour la description de la concession, Morel ne les étudie pas en profondeur. Elle présente la façon dont les grammairiens définissent l'opposition et constate (p. 6) que « [...] les trois notions d'opposition, de restriction et de cause contraire ne semblent pas à première vue réductibles les uns aux autres, et ne semblent pas non plus épuiser toutes les valeurs d'emploi des systèmes concessifs. »

Pour sa part, Maingueneau (2014) considère la concession comme un phénomène indiquant la polyphonie, la présence de plusieurs voix dans l'énonciation. Je vais étudier le concept de polyphonie, son rapport à la concession et à *cependant* dans le chapitre 4.

#### 3.1. Types de concession

Pour étudier la concession, Morel (1996) utilise des exemples authentiques oraux et écrits. Elle classe la concession en trois types : la concession logique, la concession rectificative et la concession argumentative. Elle démontre les différents types de concession en utilisant des exemples avec les conjonctions *bien que*, *encore que* et *mais*.

Néanmoins, ces trois types de concession ne correspondent pas aux trois valeurs de concession présentées (opposition, restriction, cause contraire).

### 3.1.1. Concession logique

Pour décrire la concession logique, Morel (1996 : 7) utilise l'exemple *Bien qu'il pleuve, il sort*. Elle écrit que la proposition concessive peut être soit avant soit après la proposition principale, ce qu'elle démontre en généralisant son exemple en formules *Bien que A, B* et *B, bien que A* où *A* est normalement associé à *BI* et *B = non BI*. Ainsi, *A (il pleut)* serait normalement associé à une proposition dont *B (il sort)* est la négation. Cette association soi-disant « normale » entre les propositions constitue la relation sous-jacente entre *A* et *B* sans laquelle il n'y aurait pas de concession entre les propositions. La relation sous-jacente indique que le locuteur et l'interlocuteur sont d'accord que les énoncés *A* et *B* ne sont pas compatibles dans leur vision du monde. Morel constate que la relation sous-jacente entre les énoncés *A* et *B* dans son exemple (*Bien qu'il pleuve, il sort*) est la suivante : « Normalement quand il pleut, on ne sort pas. » (*ibid.*). Morel ajoute que, dans une autre vision du monde, la relation concessive pourrait être absurde entre ces propositions : elle donne comme exemple les escargots, qui sortent normalement quand il pleut. Alors, le locuteur et l'interlocuteur doivent partager à peu près le même monde d'idées pour qu'ils interprètent la relation entre les deux propositions de la même façon.

Dans la concession logique, la proposition concessive renforce l'assertion de la proposition principale. Morel donne comme exemple *Je continue, bien qu'il y ait des problèmes*. Elle écrit que, dans cet exemple, le propos de la proposition principale est renforcé par la concessive, c'est-à-dire que le locuteur veut souligner : « Ma décision est prise de continuer malgré tout » (1996 : 9). En plus, Morel constate que, dans la concession logique, la validation des deux propositions liées provient de différents supports énonciatifs (p. 20). La proposition introduite par la conjonction concessive *bien que* est un « énoncé concédé » (*ibid.*) qui n'est pas validé par le locuteur qui le produit. Toutefois, le locuteur est responsable de la validation de la proposition principale. Alors, pour l'exemple *Je continue, bien qu'il y ait des problèmes*, le locuteur est responsable de la validation de la proposition principale *je continue*, mais la proposition subordonnée *il y a[it] des problèmes* est un énoncé concédé dont la validation ne provient pas du

locuteur. Morel constate que le locuteur donne quand même son assentiment à l'énoncé concédé<sup>9</sup>.

### 3.1.2. Concession rectificative

Morel (1996 : 10-11) démontre le deuxième type de concession, la concession rectificative, avec la formule *B encore que A*, où *B* est normalement associé à *AI* et *A* = *non AI*. Comme dans la concession logique, aussi la concession rectificative présuppose une relation sous-jacente entre les propositions *A* et *B*. Toutefois, au lieu de renforcer la proposition principale, la concessive introduit une rectification à la proposition principale. C'est pour cela que la proposition concessive doit venir après la proposition principale quand il s'agit de la concession rectificative – ce qui n'est pas le cas pour la concession logique, où l'ordre des propositions est libre.

Morel (1996 : 13) décrit les différents types de rectification que la concession rectificative peut introduire. Parmi celles-ci se trouvent la « rectification d'un terme linguistique », la « rectification de la portée de l'assertion » et la « rectification portant sur le point de vue du locuteur ». Dans tous les exemples, la rectification paraît comme un commentaire supplémentaire qui ne constitue pas le propos principal véhiculé par l'énonciation<sup>10</sup>. Dans l'exemple suivant de Morel (*ibid.*), l'effet du caractère supplémentaire est accentué par la mise entre parenthèses de la subordonnée concessive : *Ce petit livre devrait être l'un des outils de travail de base de tous ceux qui s'occupent d'initiation à la linguistique (encore qu'il puisse intéresser un public bien plus large que celui des seuls enseignants et étudiants).*

En plus de l'ordre fixe des propositions dans la concession rectificative, Morel (1996 : 14) écrit que la subordonnée concessive rectificative doit être introduite par une conjonction. Selon elle, *encore que* et *quoique* sont des conjonctions souvent utilisées pour exprimer la concession rectificative, mais que la concessive rectificative peut aussi être introduite par *bien que*.

La concession rectificative se distingue de la concession logique aussi par rapport aux supports énonciatifs des propositions unies par la relation concessive (Morel

---

<sup>9</sup> Morel (1996) ne définit pas la notion de « support énonciatif » d'une manière exhaustive. Toutefois, puisque la notion semble indiquer que les propositions liées par une relation concessive peuvent avoir des sources différentes, je vais voir le rapport de cette notion à la polyphonie dans le chapitre 4.1.

<sup>10</sup> Morel elle-même utilise le mot « glose » (1996: 15).

1996 : 20). Dans la concession logique, le locuteur n'était responsable que de la validité de la proposition principale, mais, dans le cas de la concession rectificative, le locuteur est le support énonciatif de toutes les deux propositions. Ainsi, pour l'exemple donné plus haut *Ce petit livre devrait... (encore qu'il... et étudiants)*, le locuteur est responsable aussi bien de la proposition précédant *encore que* que de la proposition subordonnée placée entre parenthèses.

### **3.1.3. Concession argumentative**

Le troisième type de concession est la concession argumentative, qui, selon Morel (1996 : 15), est une sorte de combinaison de la concession logique et rectificative. Elle décrit la concession logique et rectificative avec des exemples où il y a une proposition principale et une proposition subordonnée, mais elle constate que, dans la concession argumentative, ce sont toujours deux propositions coordonnées qui sont liées. L'ordre de ces propositions est fixe : la première est une proposition empruntée à une autre instance (c'est-à-dire que le locuteur n'en prend pas la responsabilité) et la deuxième est prise en charge par le locuteur (qui en prend la responsabilité). Alors, comme dans la concession logique, les propositions liées n'ont pas le même support énonciatif.

Morel (1996 : 16) donne l'exemple suivant pour illustrer la concession argumentative : *Certes je reconnais qu'elle a grand air, et elle a bien ces yeux extraordinaires dont tu me parlais, mais enfin je ne la trouve pas tellement inouïe que tu disais*. Dans l'exemple, le locuteur donne son accord pour un argument de l'interlocuteur et y ajoute son propre contre-argument. Morel constate que le locuteur montre que l'argument premier ne provient pas de lui en ajoutant un élément « concessif » dans la première proposition (dans l'exemple, cet élément est le mot *certes*). Selon Morel, cet élément concessif marquant la source autre de la proposition peut être p.ex. un adverbe, un adjectif, une locution ou un groupe verbal, mais, toujours dans le cas de concession argumentative, un élément concessif est obligatoire dans la proposition empruntée à une autre instance.

Morel semble ancrer sa description de la concession argumentative dans les situations orales où le locuteur et l'interlocuteur sont physiquement présents. Elle écrit que la concession argumentative est toujours liée à une situation de dialogue « ou du moins une argumentation où se trouvent impliqués l'énonciateur et celui auquel il

s'adresse » (1996 : 16). Dans mes corpus, il ne s'agit pas directement de situations de dialogue, mais, dans tous les textes, on parle à quelqu'un : les textes journalistiques sont adressés à un public (même si cela ne se voit nécessairement pas), et, les textes littéraires incluent souvent des dialogues et aussi le narrateur peut s'adresser au lecteur. Mon corpus du Parlement européen est probablement le plus proche des situations de dialogue, parce que ce sont des débats oraux. En fait, dans ce corpus, il y a un exemple-type de concession argumentative, où *cependant* est employé avec *certes* :

(15) Monsieur le Président, le commissaire en charge de l'environnement, M. Dimas, parlait à l'issue de ce Sommet de décisions révolutionnaires. Je voudrais partager son enthousiasme mais dans ce concert de louanges, permettez-moi d'exprimer mon scepticisme.

*Certes*, la politique en matière de climat est enfin intégrée à la politique économique de l'Union européenne. C'est une bonne chose. Je me souviens *cependant* du Sommet de Lisbonne de mars 2000 où l'Union européenne s'était fixé comme objectif d'être l'économie de la connaissance la plus compétitive d'ici à 2010. On en a vu les piètres résultats cinq ans plus tard. Je ne voudrais pas que ce Sommet ne soit qu'une farce de plus et une grande déception. (Grossetête, Françoise 14 mars 2007)

Dans l'exemple 15, les deux arguments opposés sont évoqués déjà dans le paragraphe qui précède *certes* et *cependant* : Grossetête reprend l'argument de M. Dimas en disant que celui-ci a exprimé sa satisfaction du Sommet (« [il] parlait à l'issue de ce Sommet de décisions révolutionnaires », « son enthousiasme ») et énonce un contre-argument, sa propre doute sur la réussite du Sommet (son « scepticisme »). Ces deux arguments sont précisés dans le deuxième paragraphe, où *certes* introduit l'argument provenant de M. Dimas et *cependant* sert à y lier le contre-argument de Grossetête. Dans cet exemple, *cependant* lie ensemble deux segments : A « la politique en matière de climat est enfin intégrée à la politique économique de l'Union européenne. C'est une bonne chose » et B « Je me souviens du Sommet de Lisbonne... Je ne voudrais pas que ce Sommet ne soit qu'une farce de plus et une grande déception ».

#### **3.1.4. Intonation et ponctuation dans les différents types de concession**

En plus d'analyser les relations entre les propositions dans les différents types de concession, Morel (1996 : 11-12, 18) décrit les caractéristiques de l'intonation et de la ponctuation dans la concession rectificative et argumentative (alors, je suppose qu'il n'y a pas de caractéristiques spécifiques pour l'intonation ou la ponctuation dans la concession logique). Puisque mes corpus sont écrits, je ne trouve pas nécessaire de

présenter les caractéristiques de l'intonation dans la concession. Quant à la ponctuation, Morel écrit que, dans la concession rectificative, la proposition concessive est souvent séparée par des parenthèses ou par la ponctuation ce qui marque qu'elle fonctionne comme une rectification supplémentaire. Dans la concession argumentative, l'élément concessif de la première proposition est souvent mis entre virgules.

### 3.1.5. Concession entre les conclusions

Morel (1996 : 8, 11) écrit que, dans le cas de la concession logique et rectificative, la relation concessive n'existe pas toujours entre les contenus référentiels des propositions *A* et *B* mais plutôt entre les conclusions qu'on peut tirer de ces propositions. Elle donne comme exemple la phrase *Bien que tu fumes moins qu'avant, tu fumes encore trop* où les propositions *A* (*tu fumes moins qu'avant*) et *B* (*tu fumes encore trop*) conduisent à des conclusions opposées : de *A* on peut tirer la conclusion que le locuteur est satisfait, mais de *B* on peut tirer la conclusion qu'il ne l'est pas. Morel décrit la relation entre les conclusions avec la formule suivante (1996 : 19): « De *A* on peut tirer la conclusion *C1* et de *B* la conclusion *C2* et  $C2 = \text{non } C1$  ».

Dans la concession rectificative, la relation concessive peut aussi exister au niveau des conclusions qu'on peut tirer des propositions. Toutefois, la proposition concessive constitue en soi une conclusion contraire à celle qu'on peut tirer de la proposition principale (Morel 1996 : 11). Morel (1996 : 11,19) démontre cela avec l'exemple et la formule suivants :

*Pierre n'est pas le plus grand de sa classe – encore qu'il est grand pour son âge.*

De *B* (*Pierre n'est pas le plus grand de sa classe*) on peut tirer la conclusion *C* (*Pierre n'est pas grand pour son âge*) et *A* (*il est grand pour son âge*) = non *C*.

Voici un exemple de mes corpus où il y a une opposition entre les conclusions :

- (16) Fin de la courte parenthèse de la gauche au Sénat. Depuis 1958, cette assemblée, conçue pour représenter les « territoires » et où le monde rural est sur-représenté, n'aura donc été à gauche que quelques dizaines de mois : 37, pour 672 d'existence sous la Ve République.

Il est *cependant* faux de dire qu'elle a « toujours été de droite ». Jusqu'en 1974, c'est plutôt le centre qui la domine, un centre marqué par une hostilité parfois farouche à l'égard du Général de Gaulle. Et jusqu'en 1968, c'est un radical (donc centre-gauche), Gaston Monnerville, qui préside le Sénat. (*Le Monde* 29.9.2014)

Dans cet extrait, la proposition avec *cependant* semble donner la négation d'une conclusion (*le Sénat a toujours été de droite*) qu'on peut tirer à la base du paragraphe précédent, où il est décrit que le Sénat n'a été de gauche que pendant quelques dizaines de mois. Ainsi, il s'agit de la concession rectificative.

### 3.1.6. La relation sous-jacente

Selon Morel, « [r]ecourir à la concession, c'est en effet imposer la relation implicite qui lie les énoncés mis en présence » (1996 : 7). En effet, bien que Morel démontre la concession logique en utilisant des exemples avec des conjonctions différentes, elle écrit que ces marqueurs explicites ne sont pas toujours nécessaires dans l'expression de la concession (*ibid.*). Selon elle, la relation sous-jacente, c'est-à-dire la vision partagée entre le locuteur et l'interlocuteur, est « une des conditions essentielles de la réalisation de la concession » (*ibid.*). Morel donne comme exemple l'énoncé suivant : *Cet arbre a trois ans et il ne porte pas de fruits*. Bien que la conjonction *et* ne fait pas partie des marqueurs concessifs, il y a une relation concessive entre les propositions dans cet exemple. Morel ajoute que la concession pourrait être explicitée par *bien que* (*Bien que cet arbre ait 3 ans, il ne porte pas de fruits*), mais que l'énoncé reste concessif aussi sans la conjonction parce que, « sous nos climats un arbre de trois ans commence à donner des fruits [...] » (*ibid.*).

La relation sous-jacente se manifeste aussi dans les occurrences de mes corpus. Voyons cela avec l'exemple suivant :

- (17) Le coq Pathé Journal chante haut et clair. Le gérant de la société, Pomzig l'a mentionné il y a quelques mois, est mort à Auschwitz en 42. Les affaires, *cependant*, continuent, comment en serait-il autrement. Un reportage en images est consacré à l'opération « Jura », menée en Indochine par les « Franco-Vietnamiens ». Voix incisive et positive du présentateur. (Tenenbaum, Gérald, *L'Ordre des jours*, 2008, p. 82)

Dans l'exemple 17, les phrases liées par *cependant* sont A « Le gérant de la société... est mort à Auschwitz en 42 » et B « Les affaires continuent ». L'opposition et la relation concessive entre A et B ne sont pas créées uniquement par *cependant*, mais la relation sous-jacente y joue un rôle essentiel. Dans l'exemple 17, la relation sous-jacente pourrait être formulée de la façon suivante : « quand quelqu'un meurt, la vie ne continue pas de la même façon ». Cette relation sous-jacente ne se réalise pas dans l'exemple 17, ce qui

crée la relation concessive entre A et B. En outre, cette relation concessive est explicitée par *cependant*.

### 3.1.7. Application de la classification de Morel

Mari Mossberg (2009) a utilisé les définitions de concession de Morel dans son étude où elle examine les conjonctions concessives *bien que*, *quoique* et *encore que* et leurs équivalents suédois en utilisant comme corpus des textes de romans français et suédois et des textes d'ouvrages portant sur les sciences humaines, par exemple la psychologie et la sociologie. Dans son article, Mossberg se sert de la théorie de changement sémantique de Traugott et Dasher<sup>11</sup> selon laquelle la signification des lexèmes et des formes morphologiques a tendance à évoluer de la non-subjectivité vers la subjectivité et l'intersubjectivité. D'après Mossberg, la concession logique relève moins de la subjectivité que la concession rectificative parce qu'elle est « relativement peu liée à la perspective du locuteur » (2009 : 223). Ainsi, la concession logique peut être considérée comme « la fonction concessive de base » (*ibid.*) qui a donné naissance aux autres constructions concessives plus subjectives.

La concession logique et la concession rectificative constituent des notions essentielles dans l'étude de Mossberg (2009), mais elle n'y inclut pas la concession argumentative. Mossberg n'explique pas l'exclusion de la concession argumentative – elle mentionne seulement que ce type de concession « n'interviendra pas dans cette étude » (2009 : 222). Néanmoins, le rejet résulte probablement du fait que la concession argumentative existe entre propositions principales, tandis que les conjonctions concessives étudiées par Mossberg introduisent des propositions subordonnées.

Dans son étude, Mossberg développe la concession rectificative de Morel en définissant deux sous-catégories pour ce type de concession : la restriction et la correction. Mossberg explique que, quand la concession rectificative exprime une restriction, la subordonnée concessive limite la portée de la proposition principale, tandis qu'une subordonnée concessive exprimant une correction refuse entièrement sa validité. Elle donne plusieurs exemples de ses corpus pour démontrer les sous-catégories de la

---

<sup>11</sup> Traugott, E. & R. Dasher 2002 : *Regularity in Semantic Change*. Cambridge, Cambridge University Press.

concession rectificative. En voici deux (*ibid.* p. 266-267), dont le premier exprime une restriction et le deuxième une correction (les exemples sont numérotés par moi) :

1. Et voilà que la pluie reprenait, encore qu'avec une espèce de retenue.
2. Le pain, je veux bien, disait-elle, encore que je ne me sens pas de descendre à la boulangerie.

Dans le premier exemple, il s'agit d'une phrase traduite du suédois en français, tandis que le deuxième exemple provient d'un texte français. Dans l'article de Mossberg, l'exemple 1 illustre des cas où *encore que* « restreint la valeur d'un constituant ou d'une affirmation précédent » (2009 : 266). Ainsi, je suppose que, dans l'exemple 1, la conjonction restreint l'affirmation de la proposition précédant *encore que*, c'est-à-dire qu'elle restreint la façon dont « la pluie reprenait ». Quant à l'exemple 2, il s'agit d'un cas où *encore que* introduit une correction : alors, « [au] lieu de revenir sur la proposition précédente, le locuteur introduit une nouvelle ligne de pensée, en opposition avec ce qui précède. Ceci a pour effet de donner une orientation prospective à la proposition correctrice, ce qui n'est pas le cas de la restriction, laquelle présente toujours une orientation rétrospective » (2009 : 225). Ainsi, je pense que l'orientation prospective est manifestée dans l'exemple 2 par le fait que la proposition subordonnée ne renvoie pas qu'au contenu de la proposition principale mais donne aussi une nouvelle orientation pour le sujet discuté. Au lieu de parler du pain ou de sa volonté de l'avoir, le locuteur introduit une façon dont il pourrait agir : il pourrait descendre à la boulangerie.

### 3.2. *Cependant* et la concession

Bien que Morel (1996) constate que la relation sous-jacente est la condition primaire pour la réalisation de la concession et que la concession peut être exprimée sans conjonctions ou adverbes spécifiques, elle analyse plusieurs marqueurs de concession dans son ouvrage. Parmi ces marqueurs se trouvent par exemple l'ordre des propositions, des conjonctions de subordination, les modes, des adverbes, les prépositions concessives et des marqueurs lexicaux.

Parmi les adverbes, Morel étudie *pourtant*, *cependant*, *néanmoins*, *toutefois*, *tout de même* et *quand même*. Selon elle, ces adverbes marquent toujours la concession

logique quand la première proposition fonctionne comme concessive. Quant à *cependant*, Morel écrit qu'il marque la concession logique aussi dans le cas où la proposition concessive vient en deuxième. Elle constate que *cependant* et *pourtant* créent une relation concessive qui n'est pas modifiée même si les propositions liées sont échangées. Elle donne comme exemple les phrases suivantes :

Notre voiture a cent mille bornes, elle a pourtant (cependant) très bien roulé.  
Bien que notre voiture ait cent mille bornes, elle a très bien roulé.  
Notre voiture a très bien roulé, elle a pourtant (cependant) cent mille bornes.  
Notre voiture a très bien roulé, bien qu'elle ait cent mille bornes. (Morel 1996 : 53)

Avec ces exemples, Morel semble indiquer que la relation concessive entre les propositions *notre voiture a cent mille bornes* et *notre voiture a très bien roulé* reste la même dans tous les quatre énoncés.

Bien que Morel écrive que *cependant* n'exprime que la concession logique, j'ai trouvé des occurrences dans mon corpus qui peuvent être considérées comme exprimant les deux autres types de concession (dont les exemples 15 et 16 donnés dans les chapitres 3.1.3. et 3.1.5.). Alors, il me semble pertinent de faire une analyse du corpus à partir des catégories de Morel. Je vais approfondir l'analyse de différents supports énonciatifs dans le chapitre 4 où j'étudie la concession et *cependant* du point de vue de la polyphonie.

### 3.3. Concession dans les corpus

En me servant des descriptions de Morel (1996), j'ai classifié les occurrences de mes corpus selon les trois types de concession (logique, rectificative, argumentative). Les résultats de mon analyse sont regroupés dans le tableau 6, où se trouvent affichées aussi bien les quantités réelles des occurrences pour chaque catégorie que les proportions de chaque catégorie dans les corpus partiels et dans la totalité des corpus. Par exemple, dans les cellules entre la ligne horizontale du *Frantext* et la colonne verticale *Logique*, il est indiqué le nombre d'occurrences de concession logique dans *Frantext* (27) et la proportion de concession logique dans ce corpus partiel (54 %).

Dans plusieurs cas, les occurrences de mes corpus peuvent être interprétées en tant qu'exprimant deux types de concession. Dans le tableau 6, les occurrences qui peuvent être interprétées de plusieurs façons se trouvent dans la catégorie « plusieurs »<sup>12</sup>. Dans la catégorie « indéfini » se trouvent les occurrences que je n'ai pu associer à aucun type de concession. En plus, le connecteur *mais* est employé ensemble avec *cependant* dans quatre occurrences. Puisque *mais* peut être employé dans la concession argumentative (Morel 1996 : 16), je vais discuter ces occurrences dans un chapitre séparé (3.3.7.) pour étudier le rôle de *mais* et *cependant* ensemble.

	<b>Logique</b>		<b>Rectificative</b>		<b>Argumentative</b>		<b>Plusieurs</b>		<b>Mais</b>		<b>Indéfini</b>	
<b>Frantext</b>	27	54,0 %	5	10,0 %	0	0,0 %	11	22,0 %	1	2,0 %	6	12,0 %
<b>Le Monde</b>	21	42,0 %	1	2,0 %	1	2,0 %	22	44,0 %	2	4,0 %	3	6,0 %
<b>UE</b>	19	38,0 %	4	8,0 %	6	12,0 %	17	34,0 %	1	2,0 %	3	6,0 %
<b>Total</b>	67	44,7 %	10	6,7 %	7	4,7 %	50	33,3 %	4	2,7 %	12	8,0 %

Tableau 6. Types de concession dans les corpus.

Comme cela se voit dans le tableau 6, la catégorie de concession logique regroupe le plus d'occurrences des trois types de concession (44,7 % de tous les corpus), et la catégorie comportant les combinaisons de plusieurs types de concession vient en deuxième dans la quantité d'occurrences (33,3 %). Un aspect intéressant est aussi qu'il y a des occurrences qui n'expriment pas la concession logique, qui, selon Morel, est le seul type de concession que *cependant* exprime : j'ai trouvé 10 occurrences de concession rectificative (6,7 %) et 7 de concession argumentative (4,7 %). Je vais comparer les trois corpus entre eux dans le chapitre 3.3.6.

### 3.3.1. Concession logique

Voici un exemple où il y a une relation de concession logique entre les conclusions qu'on peut tirer à la base des phrases liées par *cependant* :

- (18) Par bonheur, mon grand-père Groult possédait un jardin devant la plage des Dames, à Concarneau, qui entourait une vaste maison où grand-mère Groult, qui n'aimait personne, se croyait *cependant* obligée de recevoir toute la famille, oncles, tantes et cousins pendant toutes les vacances scolaires de l'année. Seul le devoir comptait pour bien des femmes de

<sup>12</sup> Je vais discuter le caractère étanche des types de concession et analyser la catégorie de « plusieurs » plus en détail dans le chapitre 3.3.4.

cette génération. De toute façon, personne ne s'enquérirait de ses goûts à elle, mais seulement de la date où elle nous prendrait tous en charge. (Groult, Benoîte, *Mon évasion*, 2008, p. 52)

Dans l'exemple 18, les phrases opposées par *cependant* sont A « [grand-mère Groult] n'aimait personne » et B « [elle] se croyait obligée de recevoir toute la famille, oncles, tantes et cousins pendant toutes les vacances scolaires de l'année ». La phrase A mène à la conclusion que grand-mère Groult ne reçoit pas d'invités, mais B indique qu'elle le fait pendant les vacances.

L'exemple 19 représente la concession logique où il s'agit de l'opposition entre les contenus des propositions :

(19) Aujourd'hui, la maison mère américaine détient 40 % des actions, aux côtés du prince saoudien Al-Walid (10 %) et d'une cohorte d'investisseurs privés et institutionnels (50 %). A terme, Disney pourrait théoriquement monter à 100 %. Le groupe souhaite *cependant* que la société reste cotée en Bourse. Il propose à ses coactionnaires de souscrire eux aussi à l'augmentation de capital. M. Al-Walid doit donner sa réponse dans une semaine. (*Le Monde*, 6.10.2014).

Premièrement, le journaliste écrit que Disney pourrait obtenir 100 % des actions de toute la compagnie. Deuxièmement, il est dit que la compagnie veut rester cotée en bourse, ce qui est contraire au propos de la proposition précédente. *Cependant* permet de lier ces deux propositions opposées en créant une concession logique.

### 3.3.2. Concession rectificative

Si on suit les définitions de Morel à la lettre, *cependant* ne peut pas exprimer la concession rectificative en soi, parce que Morel (1996 : 14) écrit que la concession rectificative exige la présence d'une conjonction. Morel définit *cependant* comme « 'adverbe de phrase' à valeur de connecteur anaphorique » (1996 : 52), et, comme j'ai constaté dans le chapitre 2.3.1., ni les dictionnaires ni Riegel *et al.* (2009) ne considèrent *cependant* comme une conjonction.

Malgré la nature de *cependant* comme une non-conjonction, j'ai trouvé des occurrences qui, selon moi, expriment la concession rectificative (dont une, l'exemple 16, est présentée dans le chapitre 3.1.5.). En fait, parmi les 150 occurrences de mes corpus, j'ai trouvé 52 cas (34,7 % de la totalité) où la concession rectificative constitue une des possibles interprétations et 10 occurrences (6,7 %) qui expriment uniquement la

concession rectificative. Dans ces occurrences, *cependant* semble introduire une rectification à ce qui a été dit dans le segment auquel il renvoie. En voici un exemple :

(20) Tous, alors (ils devaient interminablement en témoigner au cours de l'homérique déjeuner qui suivrait), tous, épaules rentrées, tête dans le volant, avaient formé leurs vœux les plus ardents pour que là, juste maintenant, la circulation sur la départementale 916 ne se départît pas de cette torpeur dans laquelle elle était le plus souvent plongée, torpeur parfois rompue *cependant*, au moment où l'on s'y attendait le moins, par quelque 50 tonnes de 70 dB lancé à toute allure et transbahutant sur ses divers ponts (parfois même sur les passerelles inclinées menant d'une plate-forme à l'autre), rutilantes et sans plaque, des voitures flambant neuves à roder par douzaines. (Benoziglio, Jean-Luc, *La voix des mauvais jours et des chagrins rentrés*, 2004, p. 26, l)

Dans l'exemple 20, *cependant* relie deux segments à l'intérieur de la même phrase. Plus précisément, ces deux segments sont des descriptions de la « torpeur » : la description A « la torpeur dans laquelle [la circulation] était le plus souvent plongée » et la description B « la torpeur parfois rompue, au moment où l'on s'y attendait le moins ». La description B avec *cependant* sert à rectifier : la torpeur décrite dans A n'est pas constante mais elle est parfois rompue. Si on prend en compte la distinction restriction-correction de Mossberg (2009), dans l'exemple 20, il s'agit de restriction, parce que la description B a une orientation rétrospective : elle fait référence à la torpeur déjà mentionnée dans la description A.

L'exemple 21 est une occurrence de concession rectificative où la proposition avec *cependant* fonctionne comme une correction :

(21) C. G. : Les événements de Mai 68 avaient-ils eu une incidence sur toi ?  
C. B. : Aucune. J'étais très spécial à l'époque. Je sortais à peine dans la rue. Ma mère était communiste ; dans les réunions qu'elle organisait dans la petite galerie dont j'ai parlé, on disait que Cohn-Bendit était un fou et un monstre... Je crois que je suis allé manifester une fois avec ma famille - Luc était parti, il était gauchiste, il avait quitté la famille -, avec Jean-Élie, dans une manifestation du Parti communiste. J'ai essayé de faire des affiches révolutionnaires aux Beaux-Arts, pour m'occuper, j'y allais assez souvent, mais jamais aucune de mes affiches n'a été acceptée. C'était une déception... Je travaillais toute la journée, le soir il y avait une sorte de jury, et je n'étais jamais pris ! *Cependant*, je pense que le climat d'après Mai 68 a joué sur mon travail. Mais j'étais très peu politisé. Pour dire une vérité qui n'est pas bonne à dire, je suis extrêmement réactionnaire. Je ne sais pas ce que veut dire « réactionnaire », mais disons que je n'ai jamais été gauchiste, révolutionnaire. (Boltanski, Christian & Grenier, Catherine, *La vie possible de Christian Boltanski*, 2007, p. 58)

Dans l'exemple 20, *cependant* lie ensemble les phrases A « [les événements de Mai 68 n'avaient] Aucune [incidence sur moi] » et B « je pense que le climat d'après Mai 68 a joué sur mon travail ». La phrase B rectifie A et donne, suivant la formulation de Mossberg, « une nouvelle ligne de pensée » (2009 : 225), c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir

un effet sur Christian Boltanski (« C. B. » dans l'extrait), les événements de Mai 68 ont influé sur son travail.

### 3.3.3. Concession argumentative

La concession argumentative était en particulier fréquente dans le corpus des comptes rendus du Parlement Européen : parmi les 50 occurrences se trouvent 7 qui expriment uniquement la concession argumentative et 7 occurrences dont l'une des interprétations possibles est la concession argumentative. Alors, jusqu'à 28 % d'occurrences du corpus UE expriment la concession argumentative<sup>13</sup>. Dans le chapitre 3.1.3, j'ai déjà présenté une occurrence de ce corpus, l'exemple 15, que je considère comme un exemple-type de concession argumentative, puisque *cependant* y est employé ensemble avec *certes*. Voici un exemple de plus de concession argumentative : dans l'exemple 22, Nathalie Griesbeck donne d'abord son accord à un propos extérieur et ensuite introduit un contre-argument avec *cependant*.

- (22) Tout d'abord, avec mon groupe de l'alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, je me réjouis que ce rapport nous donne dès aujourd'hui la possibilité de discuter du cadre juridique que notre Union devrait mettre en œuvre d'ici à 2009 pour organiser la libéralisation des services postaux. Ensuite, je soutiens la méthode proposée qui nous permet une approche à la fois maîtrisée et équilibrée du processus de modernisation de ce secteur.

*Cependant*, mes chers collègues, si cette libéralisation a pour objectif de poursuivre, comme on vient de l'expliquer, la modernisation du secteur d'activité concerné et d'améliorer les services rendus aux clients, nul n'ignore l'enjeu de la réforme ni les craintes légitimes de nos concitoyens concernant le maintien d'un service de qualité et d'une couverture de l'ensemble des territoires, y compris les plus reculés. J'attends donc, avec grand intérêt, l'étude d'impact économique que la Commission européenne doit présenter au cours de cette année. Elle devrait se fonder sur des données économiques fiables et les résultats de consultations avec toutes les parties intéressées, des syndicats aux chambres de commerce et d'industrie, en passant par tous les partenaires sociaux concernés. (Griesbeck, Nathalie, 1.2.2006).

Dans l'exemple 22, la portée de *cependant* s'étend sur les deux paragraphes, parce que le connecteur sert à opposer l'attitude positive de Griesbeck énoncée dans le premier paragraphe et la réserve exprimée dans le deuxième paragraphe. Ainsi, d'une part, Griesbeck donne son consentement avec une instance autre, c'est-à-dire le rapport, et elle veut continuer le travail pour la libéralisation des services postaux. D'autre part, elle trouve que cette réforme n'est pas sans risques, qui doivent être évalués par une étude d'impact économique.

---

<sup>13</sup> Voir le tableau 7 dans le chapitre 3.3.4. et la figure 2 dans le chapitre 3.3.6.

En plus, j'ai trouvé une occurrence de concession argumentative parmi les extraits du *Monde*. Cette occurrence (l'exemple 23) est un extrait d'un article où le journaliste écrit sur les manifestations des étudiants chinois en septembre 2014 et évoque l'étouffement violent des manifestations en 1989.

(23) L'issue tragique du « printemps de Pékin », en 1989, est aujourd'hui agitée comme un épouvantail, notamment à Hongkong, par toute une partie du camp dit « pro-Pékin ». *Cependant*, si toute confrontation est lourde de risques, l'option d'une répression sanglante reste politiquement intenable pour le pouvoir communiste. (*Le Monde* 29.9.2014)

Les segments sur lesquels *cependant* porte sont A « L'issue tragique ... par toute une partie du camp dit "pro-Pékin" » et B « l'option d'une répression sanglante reste politiquement intenable pour le pouvoir communiste ». Selon mon interprétation, l'exemple 21 exprime la concession argumentative, parce que le segment A présente un propos attribué à une instance autre (la partie « pro-Pékin »). Ce propos mène à la conclusion que les événements de 1989 pourraient se répéter, et le journaliste montre son accord partiel avec la proposition débutée par *si* : il reconnaît que « toute confrontation est lourde de risques ». Par *cependant*, le journaliste prononce son désaccord et rectifie le risque évoqué dans A en indiquant qu'il n'y aura pas de solution violente cette fois-ci, parce qu'un tel résultat serait « intenable » pour les tenants du pouvoir.

#### **3.3.4. Plusieurs types de concession**

Ce qui est marquant dans mon analyse de la concession de mes corpus, c'est la quantité des occurrences qui ne peuvent pas être associées à un seul type de concession. Même 33,3 % des occurrences sont des cas qui représentent plusieurs types, c'est-à-dire que deux ou trois types sont tous des interprétations possibles pour ces occurrences. Il faut noter que les occurrences de plusieurs types de concession ne sont pas des combinaisons où les occurrences exprimeraient plusieurs types en même temps, mais que ce sont des cas qui peuvent être interprétés de plusieurs façons. Par exemple, les occurrences L/R peuvent être considérées soit comme exprimant la concession logique soit comme exprimant la concession rectificative.

	L / R		L / A		R / A		L / R / A	
<i>Frantext</i>	10	20,0 %	1	2,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
<i>Le Monde</i>	22	44,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
UE	10	20,0 %	7	14,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
<b>Total</b>	42	28,0 %	8	5,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %

Tableau 7. Proportion de plusieurs types de concession dans les corpus.

Comme cela se voit dans le tableau 7, la concession logique se trouve dans toutes les occurrences de plusieurs types trouvées dans mes corpus. Parmi ces catégories de plusieurs types de concession, la paire de concession logique et rectificative est nettement la plus fréquente (28 % de tous les corpus). Dans ces cas, les occurrences peuvent être interprétées soit comme représentant la concession logique, soit comme exprimant la concession rectificative. En voici deux exemples, l'un parmi les occurrences de *Frantext* et l'autre parmi les extraits des comptes rendus du Parlement européen :

- (24) Tu les relisais quand tu doutais d'exister. Tu revivais ton passé en les feuilletant au hasard, comme si tu survolais une chronique de toi-même. Il t'arrivait de trouver des rendez-vous dont tu ne te souvenais plus et des gens dont les noms, écrits de ta main, ne t'évoquaient rien. La plupart des événements te revenaient *cependant* en mémoire. Tu t'inquiétais alors de ne pas te souvenir de ce qu'il y avait entre les choses écrites. Tu avais aussi vécu ces instants. Où étaient-ils passés ? (Levé, Édouard, *Suicide*, 2008, p. 30)

L'exemple 24 peut être interprété comme concession logique ou comme concession rectificative. D'une part, *cependant* semble exprimer la concession logique, parce que deux choses incompatibles sont dites : premièrement, que le personnage a oublié ce qu'il avait écrit ; deuxièmement, qu'il se souvient de la majorité des événements. D'autre part, la phrase avec *cependant* peut être interprétée comme une rectification : le personnage ne se souvient pas de beaucoup d'événements, encore que la plupart lui revient en mémoire.

- (25) Je voudrais simplement revenir sur la question de Mme Gomes. Pourquoi y a-t-il si peu d'actions spécifiques en faveur du genre dans les stratégies pays? C'est très simple: les stratégies pays sont définies et déterminées par les pays partenaires eux-mêmes, puisqu'ils ont à choisir deux secteurs de focalisation, et ce n'est pas nous qui leur imposons les secteurs qu'ils ont à choisir. Je vous ferai *cependant* remarquer qu'au travers des projets, partout, nous insistons pour que soit présente cette problématique du gender. (Michel, Louis, 13.3.2008)

Aussi bien la concession logique que la concession rectificative est une interprétation possible pour l'exemple 25. Dans cet exemple, *cependant* lie le segment A « les stratégies pays sont définies et déterminées par les pays partenaires eux-mêmes...les secteurs qu'ils ont à choisir » à la phrase B « Je vous ferai remarquer ... que nous insistons pour que ... cette problématique du gender. » D'une part, l'extrait exprime la concession logique, où deux propos contradictoires sont énoncés : A signale que « nous » (probablement le Parlement européen) n'a rien à dire dans la détermination des stratégies pays parce que celles-ci sont définies par les pays partenaires, mais la proposition B indique que ce même « nous » est actif en insistant sur la présence de gender dans ces stratégies pays. D'autre part, l'exemple 25 semble exprimer la concession rectificative, parce que B peut être interprétée comme une rectification à la conclusion qui peut être tirée de A. Cette conclusion basée sur A est que le Parlement européen ne peut rien faire pour influencer les stratégies pays – ce qui est ensuite rectifié par B qui annonce que le Parlement peut agir au travers des projets.

Dans mes corpus, il est possible d'interpréter 8 occurrences (5,3 % de la totalité) soit comme une concession logique soit comme une concession argumentative. En voici un exemple :

(26) Très simplement, nous étions juifs et laïques, et n'en faisons pas mystère. Au jardin d'enfants, une condisciple de quatre ou cinq ans m'avait mise en larmes en m'assurant que ma mère « brûlerait » en enfer, puisque nous étions juifs. *Cependant*, j'ignorais tout de la religion. En 1937, visitant à Paris l'Exposition universelle, nous sommes allés déjeuner dans un restaurant où nous avons gaillardement commandé une choucroute. (Veil, Simone, *Une vie*, 2007, p. 17)

Dans l'exemple 26, *cependant* porte sur les trois premières phrases du paragraphe, en liant ensemble le segment A « Très simplement ... puisque nous étions juifs » et B « j'ignorais tout de la religion ». D'une part, l'occurrence représente la concession logique, parce que deux choses incompatibles sont liées par *cependant* : le narrateur est juif et il ignore la religion. D'autre part, il pourrait aussi s'agir de la concession argumentative, parce que la judaïcité du narrateur est validée par la condisciple. Quant au narrateur, il ne reconnaît que partiellement qu'il est juif en énonçant qu'ils (probablement sa famille et lui) sont « juifs et laïques ».

### 3.3.5. Les occurrences « indéfinies »

Dans mes corpus, il y a 13 occurrences (8,7 % de la totalité) que je n'ai pas pu analyser en ce qui concerne leur type de concession. Souvent, il s'agit de cas où le contexte n'est pas suffisant et je ne connais pas assez la matière discutée pour pouvoir préciser le type de concession en question. L'exemple 27 paraît être un cas de concession rectificative, parce que *cependant* se trouve dans une proposition entre parenthèses, dans un commentaire supplémentaire. Toutefois, je ne connais pas assez les lois concernant la GPA et la protection de l'embryon pour savoir de quelle façon celles-ci constituent des choses opposées.

- (27) La GPA est possible dans sept pays européens. En Belgique, aux Pays-Bas, en Pologne et en Slovaquie, aucune législation ne l'interdit, ce qui l'autorise de fait. La GPA a été légalisée en Roumanie, mais aussi en Irlande (où une loi protège *cependant* l'embryon) et au Royaume-Uni (où il est interdit de pratiquer des GPA « à titre onéreux » ou via une exploitation forcée). (*Le Monde* 3.10.2014)

Dans le corpus *Frantext*, 12 % des occurrences (6/50) sont des cas où le contexte n'était pas suffisant pour savoir à quoi *cependant* réfère. Dans 4 de ces occurrences, *cependant* fait partie de la première phrase d'un paragraphe et ne semble pas faire référence au segment de texte précédent, mais à quelque chose qui a été écrit beaucoup plus haut dans le roman. L'exemple 28 constitue une de ces occurrences. En plus, l'exemple 29 est la seule occurrence de tous les corpus où le contexte me paraît tout à fait incompréhensible pour pouvoir y analyser la concession exprimée par *cependant*.

- (28) Dans la lettre de novembre 1947, il ne précisait pas la matière dont il parlait, mais il semble bien que ce soient les mathématiques qu'il n'avait plus besoin de travailler parce qu'il avait tout appris l'année précédente. Ce qui s'accorde avec ce que m'a dit Marcel Guigon, qui me l'a décrit comme étant l'élève-recours qui dort au fond de la salle, et qui se souvenait d'explications mathématiques qu'il leur avait données, à lui et à d'autres. Il m'a parlé en particulier de la relation de Chasles, une relation entre les vecteurs, dont il avait oublié le nom, mais dont mon père leur avait dit qu'elle était simple et naturelle.

Pour savoir ce qu'il a appris à Autun, il reste *cependant* deux cahiers, les beaux cahiers soignés du bon élève qui a le temps de dessiner ou de colorier ses figures ou ses énoncés. (Audin, Michèle, *Une vie brève*, 2012, p. 63-64)

- (29) Et même elle m'a dit que prêt à l'épouser et voici qu'une charentaise gicle de derrière la toge pendant qu'il déclame Vous ne la verrez plus que pour l'y disposer en la faisant adroitement sauter du bout du pied, en direction de la coulisse, qu'elle n'atteint pas. - Ah ! qu'un aveu si doux Gloussements partout aurait lieu de me plaire ! de la salle au plateau. Que je serais heureux si j'avais à le faire ! Je n'y tiens plus Mes transports aujourd'hui s'attendaient d'éclater Je succombe en larmes, sur ma flûte, Prince mes cailloux, les cymbales *Cependant* aujourd'hui il faut la quitter. Gilles se pince le nez si fort qu'il explose à son tour dans une

énorme éructation. Simon vacille en se défaisant de la seconde charentaise La qui-itter !il manque de tomber. Vous, Seigneur ! Arrive alors des toilettes, nous avoue-t-il plus tard, - Prince, il faut avec vous qu'elle parte demain ! (Podalydès, Denis, *Voix off*, 2008, p. 146)

### 3.3.6. Différences entre les corpus

Dans la figure 2 sont présentées les proportions des différentes catégories dans chacun des corpus (par exemple, dans le corpus *Frantext*, 42 % des occurrences expriment la concession logique). Les trois corpus semblent avoir beaucoup en commun en ce qui concerne les types de concession, parce qu'il y a clairement deux tendances fréquentes pour tous les corpus : la concession logique et « plusieurs types de concession ». En tout, ces deux catégorisations constituent 78 % de la totalité.

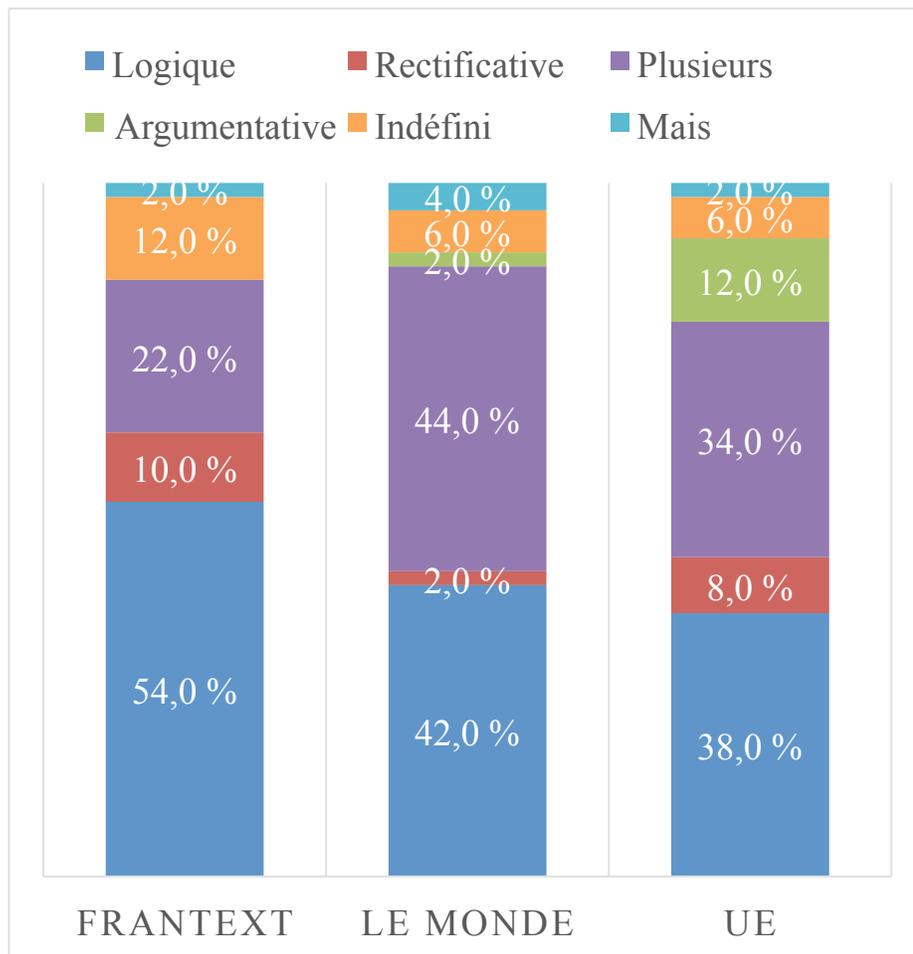


Figure 2. Les différents types de concession dans les corpus partiels.

Le corpus *Le Monde* se distingue des deux autres corpus dans le grand nombre d'occurrences où la relation concessive peut être interprétée de plusieurs façons. Même 44 % des occurrences du *Monde* expriment la concession logique et rectificative, de sorte que la catégorie L/R est la plus fréquente pour ce corpus. Je crois que la fréquence de ces deux types de concession s'explique par la façon des journalistes de présenter différents aspects et points de vue dans les articles. Par exemple, dans l'exemple 30, le journaliste oppose les points de vue de Micha Benoliel aux résultats d'une analyse de Citizen Lab.

(30) Bien sûr, Micha Benoliel sait que des policiers infiltrés pourraient surveiller FireChat, mais il n'est pas inquiet : « *Ici, les jeunes ont déjà l'habitude d'utiliser des pseudos, et de donner de fausses adresses e-mail. Ce serait très compliqué de se servir de FireChat pour pister des manifestants* », estime-t-il.

FireChat n'est *cependant* pas du tout conçue pour protéger les messages qui y sont échangés. Aucun dispositif de chiffrement n'y est intégré, comme l'avait noté en juillet le Citizen Lab de l'université de Toronto après une analyse approfondie. Concrètement, rien n'empêche les autorités de s'intégrer au réseau pour avoir accès aux messages échangés. Lorsque l'utilisateur utilise non pas la fonction de discussion locale mais celle de discussion en ligne, les messages sont également totalement accessibles. (*Le Monde* 3.10.2014)

Dans l'exemple 29, le journaliste cite d'abord Micha Benoliel qui pense que les manifestants puissent utiliser FireChat en sécurité. Ensuite, le journaliste présente un contre-argument en écrivant sur l'insuffisance de protection des messages sur FireChat, motivée par l'analyse de Citizen Lab. En employant *cependant*, le journaliste oppose ces points de vue, ou, rectifie le propos de Benoliel avec celui motivé par l'analyse de Citizen Lab.

Dans le corpus de *Frantext*, il y a le plus d'occurrences indéfinies (12 % de ce corpus). Je pense que cela est dû à la longueur des textes littéraires : puisque ce sont des textes beaucoup plus longs que les textes des autres corpus, *cependant* peut y créer des relations et nuances qui peuvent être comprises seulement si on connaît tout le texte. En fait, je trouve que la connaissance de l'intrigue et des personnages fait entrer le lecteur dans le monde de l'œuvre littéraire de sorte que le lecteur et l'écrivain partagent, pour emprunter la formulation de Morel, « une même vision du monde » – une des conditions pour qu'il y ait une relation sous-jacente et de la concession.

En plus, *Frantext* constitue le seul corpus où il n'y a aucune occurrence qui exprimerait seulement la concession argumentative. Cela me paraît naturel, parce que les

textes littéraires présentent des styles et écritures si variés et développés qu'ils ne peuvent pas être décrites comme des suites d'arguments et de contre-arguments.

Dans le corpus UE, il y a le plus de répartition parmi les différentes catégories de concession. Dans ce corpus, les types les plus fréquents sont les catégories de concession logique et de plusieurs types : la proportion de ces deux catégories est quasiment la même (38 % vs. 34 %). La haute fréquence de la concession argumentative dans ce corpus (12 %) s'explique probablement par la nature des comptes rendus : ce sont des transcriptions de débats où les députés s'adressent l'un à l'autre en présentant leurs propres points de vue et en commentant les propos des autres. En plus, il s'agit du discours plus personnel, de sorte que le locuteur énonce ses propres opinions et exprime son accord et/ou désaccord avec les points de vue des autres. Ceci n'est pas du tout le cas pour la presse ou les textes littéraires, qui ne présentent pas ouvertement les points de vue du journaliste ou de l'écrivain.

### 3.3.7. *Mais*

Le connecteur *mais* a été étudié par plusieurs chercheurs<sup>14</sup> à cause de ses emplois variés. König (1985 : 5) constate que le mot anglais *but* crée une relation adversative, tandis que les mots *although* et *even though* créent des relations concessives. Toutefois, il écrit que les relations concessives peuvent être considérées comme une variété spécifique des relations adversatives. Ainsi, j'en déduis que *mais* peut être considéré aussi comme connecteur concessif. La valeur concessive de *mais* est aussi soutenue par Marchello-Nizia (2009) et Morel (1996) : la première constate que la concession constitue une des valeurs de *mais* et la deuxième utilise *mais* dans les exemples sur la concession argumentative. Ainsi, il me semble justifié d'analyser *mais* à partir des trois types concessifs de Morel.

Dans 2,7 % des occurrences de mes corpus, *cependant* est employé dans la même proposition avec *mais*. Suivant la classification de Morel, toutes ces quatre occurrences expriment la concession rectificative. En voici un exemple du corpus UE :

- (31) Toutefois, je reste très inquiète sur la question de la présence d'OGM, même de façon accidentelle, dans les produits biologiques. En effet, le règlement affirme qu'un produit ne peut être étiqueté «produit de l'agriculture biologique» s'il contient des OGM, mais il accepte *cependant* un seuil de contamination accidentelle de 0,9 % d'OGM, ce n'est pas admissible. (Bourzai, Bernadette, 28.3.2007)

---

<sup>14</sup> Anscombe & Ducrot (1977), Ducrot et al. (1980), Sihvonen & Tuomarla (1999), entre autres.

Dans l'exemple 31, il y a une relation concessive entre les phrases A « le règlement affirme qu'un produit ne peut être étiqueté "produit de l'agriculture biologique" s'il contient des OGM » et B « il accepte un seuil de contamination accidentelle de 0,9 % d'OGM ». La liaison entre ces phrases est créée principalement par *mais*. Toutefois, *cependant* rend la relation concessive encore plus explicite.

### 3.4. Discussion

En analysant mes corpus, j'ai remarqué que, parmi les occurrences que j'ai pu analyser, la plupart exprime la concession logique (78 %), ce qui est, selon Morel, le seul type de concession que *cependant* exprime. Toutefois, ce n'est que 44,7 % qui expriment seulement la concession logique, et la proportion des occurrences qui expriment plusieurs types de concession n'est pas petite non plus (33,3 %). En plus, dans 11,3 % des occurrences, il s'agit d'une relation concessive autre que logique.

Puisqu'un tiers de mes corpus peut être classifié dans plusieurs catégories, il semble que les trois types de concession ne soient pas des catégories tout à fait isolées et rigides. Une occurrence peut être aussi bien logique que rectificative, ce qui se voit dans la catégorie de « plusieurs » de mon analyse. En plus, les occurrences classifiées comme un type de concession ne sont pas toutes des exemples « purs » d'un type de concession. Par exemple, j'ai classifié l'exemple 32 dans la catégorie de concession logique, mais la concession rectificative n'est pas une interprétation tout à fait exclue :

(32) Madame la Présidente, je veux tout d'abord féliciter notre collègue, Claudio Fava, pour son excellent travail, qui permettra donc l'adoption d'une directive prévoyant des sanctions à l'encontre d'employeurs de travailleurs illégaux.

*Cependant*, je voudrais attirer votre attention sur la complexité de la situation actuelle car nous devons élaborer une législation à la hauteur de cette complexité. (Vaugrenard, Yannick, 3.2.2009)

Dans cet exemple, il s'agit de l'opposition entre les conclusions qu'on peut tirer des phrases liées par *cependant*. D'une part, de la première phrase, on peut conclure que Vaugrenard est satisfait, parce qu'il donne des commentaires positifs pour Claudio Fava, D'autre part, il exprime son mécontentement dans la deuxième phrase en disant qu'il

s'agit d'un sujet complexe et il semble penser que le travail de Fava n'est pas suffisant mais que le sujet doit encore être discuté. Ainsi, l'exemple 32 exprime la concession logique. Néanmoins, la deuxième phrase débutée par *cependant* peut aussi être interprétée comme une rectification, ce qui signifie qu'il s'agirait de la concession rectificative.

Il est à noter que, dans la catégorie de « plusieurs », il n'y a pas d'occurrences R/A. Alors, pour les occurrences exprimant plusieurs types de concession, la concession logique constitue toujours une interprétation possible. En fait, il semble que les trois types de concession ne soient pas de phénomènes de même niveau : le caractère principal pour tous les types est la relation sous-jacente, mais, les concessions R et A semblent avoir quelque chose en plus de cette relation sous-jacente. La concession R exprime une rectification et la concession A présente des contre-arguments. Ainsi, la concession logique paraît représenter une forme concessive de base, où une relation sous-jacente « naturelle » et « normale » entre deux choses est présentée d'une façon implicite – c'est-à-dire, en reliant deux choses incompatibles, on indique implicitement la relation « naturelle ». Aussi Mossberg (2009) considère que les autres types de concession sont développés à partir de la concession logique, bien qu'elle n'étudie que la concession logique et rectificative.

Le caractère peu étanche des catégories dans mes corpus s'explique aussi par la façon dont Morel (1996) décrit les types de concession : elle utilise des exemples très simplifiés dans les descriptions de la concession logique et rectificative en utilisant deux conjonctions (*bien que* et *encore que*) et associe surtout la concession rectificative à une conjonction spécifique : *encore que*. Selon Morel, « Il semble que la conjonction *encore que* s'est spécialisée en français contemporain dans l'expression de la concession rectificative » (1996 : 14). En plus, dans les exemples de Morel, la concession logique et rectificative se manifeste toujours entre une proposition principale et une proposition subordonnée. En analysant mes corpus, j'ai étudié des occurrences composées de plusieurs phrases et qui proviennent de genres de textes différents.

La diversité des occurrences de mes corpus conduit au fait qu'il est difficile de définir si c'est *cependant* ou quelque chose d'autre dans le contexte qui détermine le type de concession. Par exemple, l'occurrence 33 est facile à classer dans la catégorie

de concession rectificative, parce que la proposition incluant *cependant* rectifie la proposition précédente : le personnage loge chez son oncle, mais il y loge à l'écart (peut-être dans une autre chambre ?). En plus, la proposition est mise entre virgules, donnant l'impression qu'il s'agit d'un commentaire court et supplémentaire (ce qui est donnée comme une des caractéristiques de la concession R par Morel).

(33) Très ensommeillés mais menés en avant par le membre, nous avançons à pied dans Bonneveine vers le centre : huîtres et viande rouge en bord de mer. Comme il ne peut ou ne veut pas rentrer à cette heure chez un frère de son père où il loge, à l'écart *cependant*, il me fait, dans un grand espace en réhabilitation, monter dans un bâtiment haut, gris et rouge, aux fenêtres cassées duquel pendent et battent des lambeaux de couvertures noires et kaki. (Guyotat, Pierre, *Coma*, 2006, p. 128)

Alors, la façon dont la proposition est incluse dans la phrase renforce l'impression qu'il s'agit de la concession rectificative.

L'utilisation des types de concession de Morel dans l'analyse de mon corpus s'est révélée assez problématique. De toute façon, puisque j'ai trouvé des caractéristiques des trois types de concession dans les occurrences de mes corpus, je peux constater que *cependant* peut être employé dans tous ces types de concession – non seulement dans la concession logique, comme l'affirme Morel. En plus, la classification des occurrences de mes corpus dans les différents types de concession ne dépend pas uniquement de *cependant*, mais de tout le contexte : les autres mots utilisés, la situation du discours, la structure du texte.

#### **4. Polyphonie**

Le terme de polyphonie vient du mot grec *poluphōnia* et signifie la « multiplicité de voix ou de sons » (Stolz 2007). Dans la littérature, la notion a d'abord été utilisée par Mikhaïl Bakhtine (1970) pour décrire les voix des personnages et du narrateur dans les œuvres de Dostoïevski. Ensuite, Ducrot (1984) a développé une théorie de polyphonie pour le domaine de linguistique. En plus de Ducrot, le concept a été étudié par plusieurs chercheurs et linguistes : par exemple Maingueneau (2014), Rabatel (2008, 2001) et Nølke, Fløttum et Norén (2004). Les chercheurs décrivent le phénomène de différentes façons, mais leur propos principal reste le même : derrière un énoncé, on peut distinguer celui qui produit l'énoncé et celui qui en est responsable. Souvent ces deux voix

viennent de la même source, mais il y a des cas où les deux ne peuvent pas être attribuées à une source commune.

Le rapport entre la polyphonie et la concession se manifeste dans la description de Morel (1996) qui constate que les propositions liées par une relation de concession logique ou argumentative ont des supports énonciatifs différents. Selon elle, la validation de l'énoncé concédé vient d'une source autre que le locuteur. Maingueneau (2014 : 147), lui aussi, considère la concession comme un phénomène de polyphonie.

Dans ce chapitre, je vais étudier le lien entre la concession, *cependant* et la polyphonie. Premièrement, pour éclaircir la notion de polyphonie, je vais commencer par ses formes les plus explicites, c'est-à-dire le discours rapporté. Je vais aussi étudier les supports énonciatifs mentionnés par Morel (1996). Deuxièmement, je vais explorer d'autres études sur la polyphonie, plus précisément les contributions de Ducrot (1984), Nølke, Fløttum et Norén (2004) et Rabatel (2008, 2001) à l'étude de polyphonie pour voir de quelle façon leurs théories peuvent être utilisées dans l'analyse des occurrences de mes corpus. Pour finir, je vais réunir mes découvertes parmi les théories dans un chapitre de discussion.

## 4.1. Les différentes voix et supports énonciatifs

### 4.1.1. Les voix du discours rapporté

Les différentes formes du discours rapporté révèlent la présence de plusieurs voix, parce qu'il s'agit de modes de citation (Maingueneau 2014) ou mécanismes citationnels (Soutet 2005) par lesquels le locuteur insère des paroles de quelqu'un d'autre dans son énonciation. Maingueneau (*ibid.*) appelle l'énonciation propre au locuteur *énonciation citant* et les paroles de l'autre qui y sont insérées *énonciation citée*. Maingueneau et Soutet distinguent tous les deux plusieurs formes de discours rapporté : discours direct, discours indirect, discours indirect libre, entre autres. Pour Maingueneau (2014), le discours direct et le discours indirect constituent les variétés principales du discours rapporté. La différence entre le discours direct et le discours indirect est la façon dont l'énonciation citée est insérée dans l'énonciation citant. Dans le discours direct, le locuteur présente l'énonciation citée dans sa forme originale, par exemple dans une

citation. Quant au discours indirect, l'énonciation citée n'y est pas dans sa forme originale, mais le locuteur la communique en ses propres mots. Soutet considère ces deux formes de discours rapporté comme « mécanismes citationnels explicites », dans lesquels il est clair qui produit l'énoncé et qui en est responsable.

La distinction entre le producteur et le responsable de l'énoncé n'est pas claire dans toutes les formes du discours rapporté. Soutet (2005 : 152) considère ces formes comme des « mécanismes citationnels implicites » et y inclut le discours indirect libre, l'ironie et la concession. Soutet constate que, dans les mécanismes citationnels implicites, il y a une seule instance qui produit l'énoncé (« le locuteur ») mais plusieurs responsables de l'énoncé (« énonciateurs »), et qu'il est difficile d'identifier ces énonciateurs responsables de l'énoncé. En plus de classifier la concession parmi les mécanismes citationnels implicites, Soutet (2005 : 154-155) précise sa description en disant que, dans le cas de la concession, l'énonciateur (celui qui est responsable de l'énonciation) se dédouble : en même temps, il énonce aussi bien « le lien attendu » (2005 : 154) entre les propositions liées par la relation concessive que la négation de ce « lien attendu »<sup>15</sup>.

#### **4.1.2. Les supports énonciatifs**

Morel (1996) définit une valeur énonciative pour chaque type de concession en déterminant les supports énonciatifs pour les propositions liées par une relation concessive. Dans le cas de la concession rectificative, elle constate que les deux propositions sont validées par un même support énonciatif, c'est-à-dire par celui qui produit les propositions<sup>16</sup>. Quant à la concession logique et argumentative, la validation des propositions ne provient pas d'un même support : dans la concession logique, la subordonnée concessive est attribuée à un autre support énonciatif, et, dans la concession argumentative, la proposition première est attribuée à l'interlocuteur. Toutefois, Morel écrit que le locuteur est d'accord avec les énoncés concédés, même s'il ne prend pas en charge leur validation (1996 : 20). À mon avis, ces différences dans la validation des propositions peuvent être associées à la responsabilité : puisque les

---

<sup>15</sup> À mon avis, ce « lien attendu » de Soutet correspond à la « relation sous-jacente » de Morel (1996).

<sup>16</sup> Cette valeur énonciative de la concession rectificative pourrait même être associée au point de vue de Soutet (2005 : 154-155) qui écrit que l'énonciateur se dédouble quand il recourt à la concession.

énoncés concédés ne sont pas validés par le locuteur, il n'en est pas responsable non plus.

Les différents supports énonciatifs des propositions liées par la concession se voient surtout dans les occurrences de concession argumentative de mes corpus. L'exemple 34 exprime la concession argumentative, où le locuteur, Christine de Veyrac, mentionne d'abord un point de vue provenant de Georg Jarzembowski et ensuite présente son propre contre-argument.

- (34) Sur le rapport de Georg Jarzembowski, si la libéralisation du transport international de voyageurs est une bonne chose, qui renforce l'efficacité de ce mode de transport, je ne partage *cependant* pas les positions du rapporteur sur l'ouverture du trafic national à la concurrence. (De Veyrac, Christine 17.1.2007).

Dans l'exemple 34, *cependant* lie ensemble deux segments : A « la libéralisation du transport international de voyageurs est une bonne chose, qui renforce l'efficacité de ce mode de transport » et B « je ne partage pas les positions du rapporteur sur l'ouverture du trafic national à la concurrence ». En employant *si*, je trouve que De Veyrac montre que le contenu du segment A ne provient pas d'elle mais du rapport de Jarzembowski. Dans B, il est clair que le segment est validé par De Veyrac elle-même, parce qu'elle montre explicitement son désaccord avec le rapporteur (« je ne partage pas les positions du rapporteur »).

Les différents supports énonciatifs sont difficiles à identifier dans les occurrences de concession logique. En voici deux exemples :

- (35) Madame la Présidente, le secteur des transports est vital pour le développement de nos sociétés. Dans ce secteur, le transport maritime prend chaque année davantage de puissance et pourrait amener une réelle amélioration environnementale et économique. *Cependant*, depuis trente ans, les naufrages de navires chargés de pétrole brut, de fuel lourd ou de produits chimiques se multiplient au large des côtes de l'Union, avec des conséquences dramatiques pour les activités économiques et de loisir liées à la mer comme la pêche, l'ostréiculture, le tourisme, la plaisance, et tant d'autres. (Henin, Jacky, 24.4.2007).

- (36) « Sur la base des tendances actuelles, les pressions sur la biodiversité continueront de s'accroître au moins jusqu'en 2020, et la biodiversité poursuivra son déclin », conclut ce quatrième rapport sur les perspectives de la diversité mondiale, tout en notant *cependant* qu'un nombre important d'Etats a mis en place des stratégies nationales. (*Le Monde* 6.10.2014)

Dans l'exemple 35, *cependant* sert à lier et opposer les phrases A « [le transport maritime] pourrait amener une réelle amélioration environnementale et économique » et B qui s'étend de *cependant* jusqu'à la fin de l'extrait. Les différents supports énonciatifs

de A et B se manifestent en fait par les temps verbaux : A est au conditionnel et B au présent. À mon avis, le conditionnel de la phrase A exprime une réserve du locuteur envers le message de A – alors, il paraît que le locuteur ne veut pas prendre la responsabilité du message. Toutefois, le locuteur ne précise pas l'origine de l'idée que le transport maritime puisse attribuer à l'amélioration environnementale et économique.

Dans l'exemple 36, la portée de *cependant* s'étend sur deux phrases, soit cinq propositions : A « sur la base des tendances actuelles... jusqu'en 2020 », B « et la biodiversité poursuivra son déclin », C « conclut ce quatrième rapport... mondiale », D « tout en notant [cependant] qu[e] », E « un nombre important d'États a mis en place des stratégies nationales ». En plus, je trouve qu'il y a une opposition sur deux niveaux : au niveau de l'énonciation citant et de l'énonciation citée. Au niveau de l'énonciation citant, *cependant* sert à opposer les propositions C et D attribuées au journaliste : en employant le verbe « conclure » dans C, le journaliste signale que la citation constitue la conclusion finale du rapport. À ce verbe est opposé D où le journaliste communique un aspect de plus du rapport en question. Alors, la conclusion indiquée par le premier segment ne l'est finalement pas. Au niveau de l'énonciation citée, il y a l'opposition entre les propositions A/B et E dont la source est le rapport. Selon A/B, il n'y a pas d'amélioration en vue pour la biodiversité et E veut entendre que les stratégies nationales peuvent porter de l'aide à la situation. Toutefois, les propositions A et B sont subordonnées à C et la proposition E est subordonnée à la proposition D. Cela indique que, en fait, l'opposition entre A/B et E est due à l'opposition entre C et D.

Bien que l'exemple 36 exprime la concession logique, les propositions opposées ne paraissent pas avoir des supports énonciatifs différents. Dans les deux cas de l'opposition (énonciation citant et énonciation citée), c'est une seule instance qui est la source de validation pour les propositions opposées. Au niveau de l'énonciation citant, c'est le journaliste qui prend en charge les propositions B et C, et, au niveau de l'énonciation citée, les propositions opposées A et D sont accordées au rapport.

Voyons avec un exemple (37) de concession rectificative si les propositions liées par la relation de concession ont un support énonciatif commun, ce qui, selon Morel (1996), est le cas pour la concession rectificative.

(37) J'applaudis sans réserve dans mon for intérieur à cette place donnée, ici, aux choses simples, et bonnes : sans le respect privilégié, si propre à ce pays, pour le partage où les sens, l'émotion, la famille, conservent toute leur importance, je me demande parfois si j'aurais entrepris l'aventure insensée et si élémentaire de concevoir ma fille... si je n'étais au Mexique, où les enfants sont rois. Mais j'y suis bel et bien - plus pour très longtemps, *cependant*. C'est avec une reconnaissance attendrie que je pose mes yeux sur ces débordements, qui, pourtant, m'ont parfois excédée : la vie collective, sacrée. (Castel, Hélène, *Retour d'exil d'une femme recherchée*, 2009, p. 78)

Dans cet exemple, la portée de *cependant* se limite à l'intérieur d'une phrase et le connecteur lie ensemble les expressions adverbiales « bel et bien » et « plus pour très longtemps ». Puisque c'est la même forme personnelle qui exprime les deux expressions opposées, il paraît qu'elles proviennent d'un support énonciatif commun.

## 4.2. Études sur la polyphonie

### 4.2.1. Théorie linguistique de la polyphonie

La notion de polyphonie dans le domaine de linguistique a été introduite par Oswald Ducrot (1984), qui a étudié aussi les connecteurs et leur rôle dans l'argumentation et la polyphonie. Il a développé une théorie linguistique de polyphonie à partir de ses recherches sur la pluralité des voix dans des énoncés isolés. Dans sa théorie de polyphonie, Ducrot sépare trois instances derrière celui qui produit l'énoncé : le sujet parlant, le(s) locuteur(s) et l'énonciateur (les énonciateurs). Le sujet parlant est le producteur concret de l'énoncé, tandis que le locuteur est responsable de l'énoncé<sup>17</sup>. Une même source est souvent aussi bien le producteur que le responsable de l'énoncé, mais Ducrot veut faire entendre que ce n'est pas toujours le cas. Il prend comme exemple une « circulaire du lycée » où les parents doivent remplir leur nom et leur signature pour autoriser leur enfant à faire quelque chose : « Je, soussigné..., autorise mon fils à [...]. Signé... » (1984 : 194). Là, le producteur du texte n'est pas le parent mais l'école. En plus, dès que le parent a rempli et signé le papier, il aura pris la responsabilité du texte, alors il en sera le locuteur.

Ducrot appelle énonciateurs les sources des points de vue qui ne sont pas propres au locuteur mais qui sont quand même exprimés dans l'énoncé. Même si les points de

---

<sup>17</sup> Il est à noter la différence entre la terminologie de Ducrot et celle de Soutet (2005) : dans la dernière, le locuteur est le producteur et l'énonciateur est le responsable de l'énoncé.

vue des énonciateurs sont présents dans l'énoncé, ils ne sont pas directement cités dans l'énoncé : « s'ils [les énonciateurs] parlent, c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles » (Ducrot 1984 : 204). Ducrot démontre les différentes instances du discours aussi avec une analogie au théâtre : « [...] l'énonciateur est au locuteur ce que le personnage est à l'auteur. » (1984 : 205). Il écrit que l'auteur est responsable de ce qui est dit dans son œuvre, mais qu'il met en scène des personnages/énonciateurs dont les points de vue sont véhiculés dans l'œuvre.

Voyons avec un exemple de mes corpus comment les trois instances (sujet parlant, locuteur, énonciateur) définies par Ducrot peuvent contribuer à l'analyse de *cependant*. L'exemple 38 est une occurrence de concession logique et argumentative :

(38) Mme Lévai a donc raison de contester l'option de la Commission qui repose de plus sur une consultation insuffisante. Sa proposition, qui garantit les répertoires locaux, nous paraît *cependant* un peu trop favorable aux diffuseurs et donc comporte des risques de dumping, au détriment des ayants-droit. Toutefois, en l'état actuel, je souhaite que ce rapport soit adopté afin que la Commission sache que le Parlement européen refuse que dans des domaines très sensibles, la loi européenne puisse échapper au législateur et veut que tous les points de vue soient pris en considération sans a priori. C'est aussi cela la diversité culturelle. (Toubon, Jacques 12.3.2007)

Dans cet exemple, Toubon reprend la proposition de la Commission et le rapport de Mme Lévai, qui concernent tous les deux les droits d'auteur. La portée de *cependant* commence au début du paragraphe et s'étend jusqu'au mot « ayants-droit » sur la quatrième ligne. Alors, les segments que le connecteur lie sont A « Mme Lévai a donc raison...les répertoires locaux » et B « nous paraît...des ayants-droit. ». Dans A, Toubon félicite la proposition de Mme Lévai et donne son accord à celle-ci, mais dans B, il annonce son mécontentement avec la même proposition.

Dans l'exemple 38, il est facile d'identifier le producteur de l'énonciation : c'est Toubon. Il est plus difficile de définir s'il en est aussi le locuteur, parce qu'il utilise le pronom personnel *nous* (« Sa proposition...*nous* paraît... »). Ainsi, Toubon semble parler au nom de son parti au lieu d'exprimer ses opinions personnelles. Par conséquent, je trouve que le parti et son idéologie peuvent être considérés comme les locuteurs, et Toubon fonctionne comme le messenger du parti. En outre, il y a deux instances auxquelles j'attribue le rôle d'énonciateur. Premièrement, l'exemple véhicule les points de vue de Mme Lévai, parce que c'est sa proposition qui est discutée. Deuxièmement,

aussi la position de la Commission se manifeste, parce qu'il est mentionné que la proposition de Mme Lévai « conteste » l'option de la Commission.

#### **4.2.2. Théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique**

Les théories de polyphonie de Bakhtine et de Ducrot ont servi de base pour un projet sur la théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique (ScaPoLine), dont le directeur est le linguiste danois Henning Nølke. Sur le site du projet<sup>18</sup>, il est écrit que « le projet est motivé par le désir de réunir les recherches linguistiques et littéraires sur la polyphonie afin qu'elles s'enrichissent mutuellement ». ScaPoLine semble donc essayer d'unir la théorie littéraire et la théorie linguistique, et ils ont étudié p.ex. des extraits de *Madame Bovary* dans leurs recherches.

Nølke et Olsen (2000) décrivent ScaPoLine comme une « théorie sémantique, discursive, structuraliste et instructionnelle ». Ils écrivent que la « présence des participants du discours est un phénomène profondément intégré dans la langue naturelle », et, ainsi, la polyphonie est un phénomène naturel de la langue. ScaPoLine vise à étudier la *structure polyphonique* des phrases en analysant les (co)textes avec lesquels la phrase peut se combiner. Cette structure polyphonique aide à créer une *configuration polyphonique*, qui est le résultat du processus où on attribue les différents points de vue à leurs sources.

En tout, sept chercheurs ont contribué à la ScaPoLine, et leurs publications, datant des années 1999-2002, se trouvent sur le site. Les chercheurs ont étudié p.ex. le lien entre le discours indirect libre et la polyphonie et le rôle du connecteur *mais*. En 2004, Nølke, Fløttum et Norén ont publié un ouvrage sur la théorie (*ScaPoLine – La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*), mais, puisqu'il n'existe plus de publications après cette année, il paraît que le projet n'a pas été continué après la publication de l'ouvrage. Toutefois, Malin Roitman (2006) a utilisé la ScaPoLine pour analyser la négation dans les éditoriaux de trois journaux français<sup>19</sup>.

Une des différences terminologiques les plus marquantes entre la théorie de Ducrot et celle de ScaPoLine est constituée par les termes d'*énonciateur* et *point de vue*. Pour Ducrot, ce sont les points de vue des énonciateurs qui sont véhiculés dans

---

<sup>18</sup> <http://www.hum.au.dk/romansk/polyfoni/fraind.htm>

<sup>19</sup> Roitman, Malin 2006: *Polyphonie argumentative – étude de la négation dans des éditoriaux du Figaro, de Libération et du Monde*, Universitetsservice US-AB, Stockholm. ISBN: 91-85059-20-X.

l'énonciation, mais, dans la théorie ScaPoLine, la notion d'énonciateur n'est pas utilisée. Selon Norén (2000), le terme d'énonciateur est « superflue », parce qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser cette notion dans l'analyse polyphonique. Elle écrit que, pour démontrer l'existence de la polyphonie dans l'énonciation, il suffit d'identifier les différents points de vue de l'énonciation. Ensuite, dans l'analyse linguistique, il faut identifier le point de vue du locuteur, et, dans l'analyse littéraire, attribuer les points de vue au narrateur et aux personnages.

Nølke, Fløttum et Norén (2004) précisent la définition de point de vue (désormais, pdv) en le décrivant comme « entité sémantique composée d'une source, d'un jugement et d'un contenu » (p. 31). Ils écrivent que le jugement peut être exprimé par exemple par des adverbes modaux comme *peut-être* ou *sans doute*, mais que le jugement et la source d'un pdv ne sont pas toujours explicitement marqués. En plus, ces trois linguistes distinguent deux catégories principales de pdv : les pdv simples et les pdv complexes. Selon eux, les pdv simples sont indépendants des autres pdv et que le jugement de ces pdv est par défaut 'il est vrai que'. Ils donnent comme exemple d'un pdv simple « Pierre se promène » (p. 33). En plus, Nølke, Fløttum et Norén distinguent deux variétés de pdv simples : les pdv posés et les pdv présupposés, dont les premiers sont pris en charge par le locuteur de l'énoncé et les deuxièmes par une instance représentant l'opinion générale. Ils donnent comme exemple *Pierre a cessé de fumer*, où le pdv simple présupposé est *Pierre a fumé* (2004 : 33). En plus, ils écrivent qu'il y a au moins un pdv simple posé dans chaque énoncé.

Nølke *et al.* (*ibid.*) trouvent deux sous-catégories dans les pdv complexes : les pdv hiérarchiques et les pdv relationnels. Comme la dénomination indique, les pdv hiérarchiques contiennent plusieurs pdv hiérarchiquement organisés. Nølke *et al.* donnent le discours rapporté comme exemple du pdv hiérarchique : « un locuteur représenté a dit pdv1, où pdv1 prend la forme d'une proposition » (*ibid.* p. 35). Toutefois, ce qui est pertinent surtout pour l'analyse de *cependant* sont les pdv relationnels, parce que, selon Nølke *et al.*, cette variété de pdv est particulièrement fréquente dans les énoncés incluant des connecteurs. Ils écrivent que les pdv relationnels « relient des pdv simples ou complexes entre eux sur l'axe syntagmatique » et donnent comme exemple la phrase suivante : *Il tomba par terre parce qu'il était mort* (*ibid.*).

Nølke *et al.* écrivent que *parce que* exprime le pdv « X est une conséquence de Y », où X représente la proposition précédant le connecteur et Y la proposition suivant le connecteur. Dans X se trouve le pdv simple ‘il tomba par terre’ et Y exprime le pdv simple ‘il était mort’.

Alors, quel serait le pdv exprimé par *cependant* dans une construction *X cependant Y*? À la base des trois valeurs de concession données par Morel (l’opposition, la restriction et la cause qui n’a pas été suivi de l’effet attendu), je trouve que les pdv exprimés par *cependant* pourraient être formulés ainsi : *Y est opposé à X, Y restreint X et Y n’est pas un effet attendu de X*. Illustrons ceci avec l’exemple 39 (de concession logique et rectificative), où le journaliste discute les résultats des élections législatives de Lettonie.

(39) Le résultat du vote apporte finalement peu de changements. « *C’est plus ou moins la même coalition et les rapports de forces ne changent que légèrement, avec Unité qui devient plus puissante* », décrypte Ivars Ijabs, un professeur de sciences politiques de l’Université de Lettonie sceptique sur d’éventuels changements de cap à venir dans la politique lettonne. ***Cependant***, « *la probabilité de voir quelqu’un d’autre occuper le fauteuil de Mme Straujuma est assez élevée* », ajoute-t-il. (*Le Monde* 4.10.2014)

Pour pouvoir analyser le(s) pdv exprimé(s) par *cependant*, j’analyse d’abord séparément les pdv des phrases sur lesquelles le connecteur porte. Voici séparément les phrases de l’exemple 39 :

A : Le résultat du vote apporte finalement peu de changements.

B : « *C’est plus ou moins la même coalition et les rapports de forces ne changent que légèrement, avec Unité qui devient plus puissante* », décrypte Ivars Ijabs, un professeur de sciences politiques de l’université de Lettonie sceptique sur d’éventuels changements de cap à venir dans la politique lettonne.

C : « *la probabilité de voir quelqu’un d’autre occuper le fauteuil de Mme Straujuma est assez élevée* », ajoute-t-il.

Alors, les segments X et Y liés par *cependant* sont composés de plusieurs phrases : X inclut les phrases A et B, tandis que Y est constitué de la phrase C. Dans A, il y a un pdv simple posé :

**pdv1** « [il est vrai que] le résultat du vote apporte finalement peu de changements ».

Dans B, je distingue deux pdv simples posés (pdv2 et pdv4) et un pdv complexe hiérarchique (pdv3) :

**pdv2** « [il est vrai que] C’est plus ou moins la même coalition et les rapports de forces ne changent que légèrement, avec Unité qui devient plus puissante »

**pdv3** « [il est vrai que] Ivars Ijabs décrypte pdv1 »

**pdv4** « [il est vrai que] Ivars Ijabs est sceptique sur d'éventuels changements de cap à venir dans la politique lettone »

Dans C, je distingue un pdv simple (pdv5) et un pdv complexe hiérarchique (pdv6) :

**pdv5** « [il est vrai que] la probabilité de voir quelqu'un d'autre occuper la fauteuil de Mme Straujuma est assez élevée »

**pdv6** « [il est vrai que] Ivars Ijabs a ajouté pdv5 »

*Cependant* en tête de la phrase C y ajoute les pdv relationnels suivants :

**pdv7** « pdv5 est opposé aux pdv1 et pdv2 » ou « pdv5 restreint pdv1 et pdv2 » ou « pdv5 n'est pas un effet attendu du pdv1 et pdv2 »

**pdv8** « pdv6 est opposé aux pdv3 et pdv4 » ou « pdv6 restreint pdv3 et pdv4 » ou « pdv6 n'est pas un effet attendu du pdv3 et pdv4 »

Ainsi, dans l'exemple 38, je trouve que *cependant* crée deux oppositions/restrictions, représentés par pdv7 et pdv8. Le pdv7 porte sur les élections et leurs effets et le pdv8 sur l'attitude et les opinions d'Ivars Ijabs sur le sujet.

#### 4.2.3. Études de Rabatel

La notion de point de vue est au centre aussi dans les recherches d'Alain Rabatel (2008, 2001), qui étudie différents marqueurs de point de vue, p.ex. les temps verbaux, les connecteurs et l'ordre des mots. Dans un de ses articles (2001), il étudie la façon dont les connecteurs *mais*, *cependant*, *maintenant*, *alors* et *et* participent à la construction d'un point de vue, c'est-à-dire si ces connecteurs peuvent seuls indiquer l'existence d'un point de vue dans un texte littéraire écrit. Dans l'article, Rabatel étudie des extraits du roman *Nana* d'Émile Zola dans lesquels un changement de pdv est marqué par *mais* ou *cependant*. Ensuite, il examine si chacun des connecteurs qu'il étudie peut fonctionner à la place de *mais/cependant* dans ses extraits, et si *cependant* fonctionne à la place de *mais* et l'inverse.

Dans l'article, le pdv paraît signifier pour Rabatel (2001) surtout l'émergence des pensées et perceptions du personnage sans que celui-ci les raconte explicitement. Rabatel définit le pdv comme « l'expression linguistique de perceptions représentées » (2001 : 154). Il analyse par exemple l'extrait suivant, où *cependant* introduit le pdv du personnage Fauchery.

La Faloise n'eut pas un regard pour la jeune fille. La vue de Gaga l'[=Fauchery] émoionnait, ses yeux ne la quittaient plus ; il la trouvait encore très bien mais il n'osa pas le dire.

*Cependant*, le chef d'orchestre levait son archet, les musiciens attaquaient l'ouverture. (Zola, *Nana*, cité dans Rabatel 2001 : 159)

Rabatel explique que, dans cet extrait, il s'agit d'abord d'une description dirigée par le narrateur, mais la phrase introduite par *cependant* présente le pdv de Fauchery. Dans la phrase avec *cependant*, Fauchery trouve un empêchement extérieur, la reprise de la représentation, pour sa silence, bien que le narrateur vienne de dire que Fauchery « n'osa pas » dire ce qu'il pense. Toutefois, même si *cependant* se trouve en tête de cette phrase, Rabatel trouve que ce n'est pas *cependant* qui marque l'émergence du pdv du personnage, mais le temps verbal, l'imparfait. Après plusieurs exemples, il conclut que, « pour que *cependant*, ou *puis*, *maintenant*, *alors*, *et* créent un effet de PDV, il faut le support supplémentaire d'une forme verbale/aspectuelle de second plan ». Dans l'exemple que j'ai cité au-dessus, cette forme verbale de second plan est l'imparfait.

La définition de pdv utilisée par Rabatel (2001) semble applicable seulement pour les textes littéraires. Dans mon corpus *Frantext*, j'ai trouvé une occurrence où il s'agit du changement de plans :

(40) Le psychiatre lui fait valoir qu'une brève période d'hospitalisation, pour une simple mise en observation, deux semaines par exemple, cela lui permettrait de couper avec son environnement, d'avoir quelques entretiens, de prendre du recul. Avec douceur, le praticien développe son argumentation. Derrière la vitre, la nuit est tombée. Seuls dans la pièce, ils sont tous deux réunis dans le cône blanc de la lampe de bureau. Frédéric veut la réforme. Il n'aime pas l'idée de l'hospitalisation. À la fin de l'entrevue, *cependant*, quelques mots résonnent dans la pièce. Cela vous permettrait de vous sentir mieux dans votre peau. Subitement, il ne peut retenir l'émotion. Des larmes tentent d'affleurer. Pourrait-on le comprendre? Le médecin n'a prononcé que quelques paroles banales. Ces mots-là, Frédéric ne les a jamais entendus. (Perrut, Dominique, *Patria o muerte*, 2009, p. 129)

Dans l'exemple 40, *cependant* crée une relation entre les phrases A « Il n'aime pas l'idée de l'hospitalisation » et B « À la fin de l'entrevue, quelques mots résonnent dans la pièce ». Plus précisément, cette relation de concession logique est créée entre les conclusions que les phrases évoquent. De A il est possible de tirer la conclusion que le personnage ne veut pas écouter ce que le praticien dit parce qu'il est contre ses idées, mais B signale que le personnage a quand même écouté. Toutefois, il y a aussi un changement de plan : la phrase A décrit le personnage de l'extérieur, tandis que la phrase B révèle de la conscience du personnage, parce que c'est lui qui entend les mots

« résonner » et les paroles « Cela vous permettrait de vous sentir mieux dans votre peau ». Néanmoins, bien que le pdv du personnage émerge dans la phrase où *cependant* est employé, ce n'est pas uniquement le connecteur qui marque le pdv – il se peut qu'il ne s'agisse que du discours indirect libre.

### 4.3. Discussion

La polyphonie n'est pas du tout un domaine de recherche clair et uniforme, ce qui est montré par la quantité des théories traitant ce phénomène. Toutefois, le parcours des études de Maingueneau (2014), Soutet (2005), Ducrot (1984), Nølke *et al.* (2004) et Rabatel (2008, 2001) s'est révélé intéressant et me permet de constater que la concession est effectivement liée à la polyphonie. Surtout dans la concession argumentative, il est clair qu'il y a plusieurs voix dans l'énonciation du locuteur : d'une part, le locuteur reprend un argument extérieur (la voix d'une instance autre), et d'autre part, il y ajoute son propre contre-argument (sa propre voix).

Le rapport de la concession à la polyphonie se montre aussi dans la façon dont Morel (1996) et Soutet (2005) décrivent la concession. La première distingue deux supports énonciatifs séparés dans la concession logique et argumentative, ce qui, à mon avis, indique la présence de plusieurs voix. En plus, quand Soutet (*ibid.*) compte la concession parmi les mécanismes citationnels implicites, je trouve qu'il veut entendre qu'on peut insérer des citations, des voix autres, dans son énonciation par la concession.

Je pense que toutes les théories que j'ai étudiées dans ce chapitre sur la polyphonie peuvent contribuer à l'étude de la concession et de *cependant*, mais à différents degrés et de différentes façons. L'analyse de la polyphonie dans mes occurrences à partir des supports énonciatifs de Morel (1996) semble le plus difficile parmi les théories, parce que Morel ne définit pas la notion de support énonciatif de façon exhaustive. Par exemple, il n'est pas tout à fait clair si la notion correspond à celui d'énonciateur et si elle trouve qu'un support énonciatif est toujours un être humain. En plus, à la base de l'exemple 36, les différents supports énonciatifs ne sont pas toujours identifiables bien qu'il s'agisse de la concession logique.

La théorie linguistique de la polyphonie de Ducrot (1984) ne permet pas que d'identifier de différentes voix derrière une énonciation, mais aussi d'étudier la hiérarchie et les rôles de ces voix. Le rôle du sujet parlant est la production de l'énonciation, tandis que le(s) locuteur(s) en porte(nt) la responsabilité et les énonciateurs ne se manifestent dans l'énonciation que par les points de vue. Bien que Ducrot n'utilise sa théorie que pour l'étude des énoncés isolés, je trouve que ses notions peuvent bien être utilisées pour analyser des segments plus longs, comme cela se voit avec l'exemple 38.

Quant aux études de Rabatel (2008, 2001) sur la notion de point de vue, je trouve que ses recherches pourraient apporter beaucoup surtout à l'analyse des textes littéraires. Je suis sceptique sur la possibilité d'utiliser les théories de Rabatel sur l'analyse des textes non-littéraires, parce qu'il se concentre lui-même sur les textes littéraires. Toutefois, sa façon de définir le point de vue permet de faire rapprocher la linguistique et la narratologie dans le domaine de la polyphonie.

Parmi toutes les théories que j'ai étudiées dans ce chapitre, je trouve que ScaPoLine fonctionne le mieux pour analyser le rôle de *cependant* à partir de la perspective polyphonique. La façon dont cette théorie définit les points de vue permet de déceler le sens de *cependant*, construit par le point de vue que le connecteur même exprime dans l'énonciation. À mon avis, *cependant* pourrait être analysé d'une façon très approfondie en utilisant ScaPoLine : l'analyse de la configuration polyphonique, c'est-à-dire l'étude des points de vue et des relations entre ceux-ci, dans plusieurs occurrences pourraient aider à examiner si le pdv exprimé par *cependant* reste le même ou varie d'un contexte à l'autre. Toutefois, puisque l'analyse d'une seule occurrence (que j'ai faite pour l'exemple 39) devient déjà relativement complexe avec plusieurs points de vue et deux différentes oppositions créées par *cependant*, il se peut qu'une analyse similaire sur plusieurs occurrences devienne trop compliquée.

Une difficulté de plus dans l'étude de *cependant* du point de vue polyphonique est la distinction du domaine linguistique et littéraire. La notion initiale développée par Bakhtine était utilisée seulement pour étudier les textes littéraires, et Ducrot a utilisé sa théorie pour l'analyse linguistique des énoncés isolés. Aussi les études de Rabatel sont plus concentrées sur l'analyse des textes littéraires, surtout son analyse de connecteurs

(2001). Finalement, parmi les théories que j'ai étudiées, ScaPoLine est la seule qui vise à unifier les domaines linguistique et littéraire dans leur théorie de polyphonie. Pour cela, je pense que ScaPoLine pourrait bien fonctionner pour étudier un corpus composé de textes de différents genres – alors, un corpus semblable au mien. ScaPoLine ne se limite pas dans un genre, mais essaie d'étudier la polyphonie à partir d'une approche plus générale.

L'étude de *cependant* de la perspective polyphonique me semble relativement exigeante mais intéressante. La variété des théories de polyphonie étudiées dans ce chapitre témoigne du fait que la notion peut être analysée de maintes façons et qu'il y a énormément de choses qui influencent la polyphonie. Bien que mon travail se concentre sur *cependant*, j'ai trouvé beaucoup de choses qui influent sur la polyphonie : les formes verbales (le conditionnel dans l'exemple 35), les pronoms (l'exemple 38, où le locuteur utilise le pronom « nous ») et les formes du discours rapporté (le discours indirect libre dans l'exemple 40). Parmi les différents points qui ont un effet sur la polyphonie, il est difficile de se concentrer seulement sur *cependant* dans l'analyse.

Je ne peux qu'être d'accord avec Maingueneau (2014 : 147) selon lequel la concession constitue un phénomène de polyphonie. À la base des théories et de l'analyse des occurrences présentées dans ce chapitre, je peux conclure que l'emploi de *cependant* dans une énonciation indique la présence de plusieurs voix. Toutefois, puisque plusieurs choses contribuent à la construction de la polyphonie, il est difficile d'y voir clair et d'identifier le rôle propre à *cependant*.

## **5. Discussion finale**

Dans ce mémoire, mon objectif était d'étudier le sens et l'emploi de *cependant*. J'ai étudié la sémantique de ce mot avec les définitions des dictionnaires et les catégorisations des grammaires et des linguistes. En utilisant mes corpus de 150 occurrences, j'ai analysé la façon dont *cependant* est inséré dans le texte, c'est-à-dire la position du mot et la ponctuation. En outre, j'ai analysé le rôle de *cependant* dans la création de la concession et de la polyphonie.

Je pense que j'ai trouvé des réponses pour mes questions de recherche, encore que ces réponses ne soient pas tout à fait précises. J'ai remarqué que *cependant* est

difficile à définir sans contexte, ce qui se manifeste dans la manière approximative dont les dictionnaires le définissent et dans le caractère imprécis des catégories dont *cependant* fait partie<sup>20</sup>. En plus, mon travail a montré la pluralité de points de vue à partir desquels un mot peut être étudié : à partir de la grammaire traditionnelle avec les différentes parties du discours, à partir des propriétés syntaxiques ou à partir du rôle discursif du mot.

L'analyse de la position et la ponctuation de *cependant* a révélé qu'il n'existe pas de règles rigoureuses pour déterminer la façon dont ce mot est inséré dans un texte. Toutefois, je trouve que cette analyse a montré combien le genre de texte influe sur la façon dont le connecteur est employé : dans les textes littéraires, qui constituent des écrits de styles artistiques très variés, il y avait le plus de variation dans la ponctuation et dans la position de *cependant*. En revanche, le caractère structuré des comptes rendus du Parlement européen se manifeste dans la haute fréquence de la position du connecteur en tête de la phrase ou du paragraphe.

Bien que Morel (1996) pense que *cependant* n'exprime que la concession logique, je trouve que j'ai pu montrer avec mon analyse du chapitre 3 que ce connecteur peut exprimer aussi les deux autres types de concession. Toutefois, j'ai remarqué que ce n'est pas uniquement *cependant* qui crée la relation concessive ou détermine le type de concession : la relation sous-jacente est la condition primaire de la concession, et aussi les autres choix de mots et la structure du texte influent sur le type de concession.

Le parcours de plusieurs théories et études de polyphonie du chapitre 4 a montré que la concession peut être considérée comme une sorte de polyphonie. Il ne s'agit peut-être pas directement des voix séparées qui sont opposées dans la concession, mais des différents points de vue. Mon analyse a aussi montré que la polyphonie peut être étudiée de plusieurs façons. Je trouve qu'il serait intéressant de faire une analyse quantitative de la polyphonie exprimée par *cependant* en utilisant la théorie ScaPoLine pour étudier plus en profondeur les points de vue véhiculés dans les contextes avec *cependant*.

En plus d'une étude plus approfondie sur la polyphonie et *cependant*, il serait intéressant d'étudier la concession à partir de plus de recherches que la théorie de Morel

---

<sup>20</sup> Par exemple, la catégorie des adverbes comporte des mots très variés et les chercheurs ne sont pas unanimes sur les marqueurs discursifs (voir le chapitre 2.3.4.).

(1996). Une telle étude pourrait être menée par exemple en comparant des études de concession de différentes langues. Une possibilité serait aussi d'étudier les traductions de *cependant* en suédois et d'étudier les théories sur les concessifs suédois – un peu comme Mossberg (2009) a fait avec les conjonctions concessives.

À mon avis, ce travail a montré qu'il est relativement difficile d'étudier un mot séparément, surtout quand il s'agit d'un connecteur qui n'est jamais employé tout seul puisque sa fonction principale est de relier des segments de texte. Néanmoins, je trouve que j'ai fait des découvertes et remarques intéressantes et pertinentes sur le sens et l'emploi de *cependant* tout au long de mes analyses.

## 6. Conclusion

Dans ce mémoire, j'ai étudié le sens et l'emploi du mot *cependant* pour déchiffrer ce que ce mot exprime et comment il est utilisé. J'ai limité ma recherche à trois domaines : premièrement, les définitions et catégorisations existantes de *cependant* ; deuxièmement, la concession exprimée par ce mot ; troisièmement, la polyphonie créée par la concession. Comme corpus, j'ai utilisé 150 occurrences de *cependant* récupérées pendant l'automne 2014 : 50 occurrences des textes littéraires récents du *Frantext*, 50 occurrences des articles du *Monde* et 50 occurrences des comptes rendus du Parlement Européen.

Comme sources pour les définitions et descriptions existantes de *cependant*, j'ai utilisé les dictionnaires *Le Petit Robert*, *Larousse* et *Le Trésor de la langue française* et les grammaires de Grevisse et Goosse (2008) et Riegel *et al.* (2009). Pour étudier *cependant* comme connecteur et marqueur discursif, j'ai aussi utilisé les études de Charaudeau et Maingeneau (2002) et Dostie et Pusch (2007). En examinant les différentes façons de décrire et catégoriser *cependant*, j'ai remarqué que ce mot n'est pas facile à définir. Les différentes dénominations décrivent le mot des différents points de vue : comme partie du discours, *cependant* est un adverbe, mais le mot fonctionne comme connecteur et comme marqueur discursif dans l'analyse de discours.

Pour étudier la concession, j'ai utilisé la typologie de Morel (1996) pour faire une analyse quantitative sur mes corpus. L'analyse a montré que *cependant* n'est pas le seul élément qui crée la concession dans un texte et que les types de concession de

Morel (*ibid.*) ne constituent pas des catégories limpides et séparées, mais plutôt un continuum où la concession logique forme le type de concession de base.

J'ai fait un survol de théories de polyphonie pour les appliquer dans une étude quantitative sur quelques occurrences de mes corpus. L'analyse a fait preuve de la multiplicité des façons d'étudier la polyphonie et de la complexité de la notion de polyphonie. Plusieurs facteurs contribuent à la création de la polyphonie, par exemple les formes verbales, les pronoms personnels, les connecteurs et autres choix de mots. Pour cela, il est difficile de déceler uniquement le rôle de *cependant* dans la construction de la polyphonie.

En tout, l'analyse de *cependant* du point de vue de la sémantique, de la concession et de la polyphonie a apporté beaucoup d'information sur le sens de *cependant* et sur la façon dont ce mot est utilisé.

## Résumé en suédois

### Analys av ordet *cependants* användning

#### Inledning

I denna avhandling studerar jag det franska ordet *cependant* ('emellertid', 'dock'). År 2013 skrev jag ett arbete om ordet på en lingvistikkurs, och mina resultat var så pass intressanta att jag ville fortsätta studera *cependant* i min magisteravhandling. Den här gången kommer jag att använda en större korpus och mer omfattande litteraturkällor än i mitt förra arbete. Mina huvudsakliga forskningsfrågor är: Vad betyder *cependant*? Hur och i hurdana kontexter används det? Hurdan inverkan har ordet på meningens betydelse?

#### Metod och material

För att kunna studera *cependant* i kontext kommer jag att använda en korpus bestående av 150 textavsnitt där ordet används. Korpusen består av tre delkorpusar: 50 textavsnitt från skönlitterära texter (delkorpus *Frantext*), 50 från dagstidningen *Le Monde* (delkorpus *Le Monde*) och 50 från Europaparlamentets förhandlingsreferat (delkorpus *EU*). Jag sökte fram de skönlitterära textavsnitten i databasen *Frantext* i september 2014 och valde slumpmässigt 50 förekomster av *cependant* bland de senaste litterära verken som finns i databasen. För att ha varierande exempel tog jag förekomster ur verk av olika författare. Textavsnitten från *Le Monde* samlade jag genom att göra en sökning på *cependant* på tidningens hemsida. Sökningen gjorde jag i september och oktober 2014, och de slumpmässigt valda textavsnitten är ur aktuella nyhetsartiklar från den tidsperioden. Textavsnitten från förhandlingsreferaten letade jag fram genom att söka på ordet *cependant* i Europaparlamentets referat från åren 2006-2009. Jag eftersträvade att alla dessa textavsnitt skulle vara uttalanden av olika ledamöter, men bestämde mig slutligen för att använda högst tre uttalanden av samma ledamot.

Det första forskningskapitlet i avhandlingen handlar om betydelsen av *cependant*, dess definitioner och användning. Först studerar jag ordets historiska

utveckling, det vill säga hur dess betydelse och användning har förändrats genom tiderna. Därefter granskar jag de olika sätten på vilka *cependant* har klassificerats och definierats. *Cependant* definieras som ett adverb (Riegel *et al.* 2009), som en konnektiv (Charaudeau & Maingueneau 2002) och som en diskursmarkör (Marchello-Nizia 2007). Ytterligare kommer jag att utforska ordets placering och räckvidd. Förekommer *cependant* ofta i början av meningen och inverkar ordet på en mening, på flera meningar eller på flera paragrafer?

Marchello-Nizia (2007, 2009) och Morel (1996) skriver att *cependant* skapar koncessiva relationer mellan ord, satser och meningar. På grund av detta kommer jag att i ett separat kapitel studera koncessivitet och hur *cependant* påverkar den. Dessutom anser Maingueneau (2014) att koncessiviteten kan räknas som ett polyfoniskt fenomen, och Nølke, Fløttum & Norén (2004) räknar konnektiver som medverkande element i polyfoni. Därför kommer jag också att studera teorier i polyfoni och rollen av *cependant* i polyfoni.

### ***Cependant***

Ordböckerna *Le Petit Robert* (2015), *Le Trésor de la Langue Française* (2015) och *Larousse* (2015) definierar alla *cependant* på ett liknande sätt: ”uttrycker motsättning”<sup>21</sup>. *Le Petit Robert* ger också den föråldrade och litterära definitionen för *cependant*: ”under tiden, samtidigt”<sup>22</sup>. I min korpus finns det inga exempel där *cependant* skulle ha den föråldrade betydelsen.

Marchello-Nizia (2007) har studerat den historiska utvecklingen av *cependant*. Enligt henne är ordet uppbyggt av två skilda ord: av det demonstrativ-anaforiska *ce* och av verbet *pendre* i presens particip. Marchello-Nizia skriver att *cependant* i fornfranska och medelfranska uttryckte endast samtidighet mellan de processer som uttrycks i meningarna runt *cependant*. Enligt henne fick *cependant* sin koncessiva betydelse under den första tredjedelen av 1400-talet och uttrycker från och med slutet av 1400-talet endast koncessivitet.

---

<sup>21</sup> Min översättning av ”exprime l’opposition”

<sup>22</sup> Min översättning

Då jag analyserar ordets placering i mitt korpusmaterial kommer det fram att *cependant* kan användas på flera olika sätt. I min korpus verkar *cependant* oftast påverka flera meningar och dess position i meningen bestämmer inte dess räckvidd. De största skillnaderna mellan delkorpusarna är att det finns mest variation i kommateringen runt ordet i *Frantext* och att ordets vanligaste position i *EU* är i början av meningen.

### ***Cependant* och dess kategoriseringar**

Ur grammatisk synvinkel kan *cependant* räknas som ett adverb. Adverb är en blandad kategori med flera underkategorier, och Grevisse och Goosse (2008) definierar *cependant* som ett koncessivitetsadverb som hör till underkategorin av ”adverb som uttrycker logiska relationer”. För Riegel *et al.* (2009) är *cependant* ett adverb som beskriver ett samband<sup>23</sup>.

Charaudeau och Maingueneau (2002) och Riegel *et al.* definierar *cependant* som en argumenterande konnektiv. Enligt dem används argumenterande konnektiver för att strukturera text, för att uttrycka metalingvistiska reprisar och för att styra textens argumentation.

Marchello-Nizia (2007) använder termen ”diskursmarkör” för att beteckna *cependant*. Forskare är oense om definitionen av diskursmarkörer, och t.ex. Dostie och Pusch (2007) hävdar att adverb inte kan räknas som diskursmarkörer. Deras definition av adverb passar ändå inte för att beskriva *cependant* så jag anser att det inte finns någon orsak till varför ordet inte skulle kunna definieras som en diskursmarkör.

Sammanfattningsvis anser jag att alla tre benämningar (adverb, konnektiv, diskursmarkör) kan användas för att beskriva *cependant* men att dessa termer beskriver ordet ur olika synvinklar. Kategorin ”adverb” anger ordets grammatiska ordklass, ”konnektiv” dess funktion och ”diskursmarkör” dess roll i interaktionell analys.

### **Koncessivitet**

Morel (1996) ger en grundläggande definition av koncessivitet både ur retorikens och ur grammatikens synvinkel. Hon skriver att koncessivitet i retoriken innebär en argumentation i två riktningar: å ena sidan samtycker talaren med motparten, å andra

---

<sup>23</sup> Riegel *et al.* använder termen ”adverbe de liaison”.

sidan tillägger hen ett motargument som bestrider motpartens argument. Morel hävdar vidare att koncessivitet i grammatiken definieras som en logisk relation mellan två meningar. För denna relation finns tre värden: opposition, restriktion och orsak som inte efterföljs av den förväntade verkan.

Morel skiljer på tre olika typer av koncessivitet: logisk, korrigerande och argumenterande koncessivitet. Hon definierar dessa typer genom exempel med konjunktionerna *bien que* ('fastän'), *encore que* ('ehuru, fastän') och *mais* ('men'). Enligt Morel uttrycker *cependant* endast logisk koncessivitet. I min korpus finns det ändå textavsnitt som verkar passa in i Morels beskrivningar av korrigerande och argumenterande koncessivitet, och därför analyserar jag hela korpusen utgående från Morels tre koncessivitetstyper.

I Morels egna koncessivitetstyper verkar den latent relationen utgöra en av de viktigaste egenskaperna hos koncessivitet. För henne betyder den latent relationen att talaren och dennes samtalspartner instämmer med varandra om att de yttranden som *cependant* förbinder samman inte är kompatibla med varandra i talarens och samtalspartnerns världsbild. Dessutom skriver Morel att satserna som förenas av en korrigerande eller argumenterande koncessiv relation inte har samma "support énonciatif"<sup>24</sup>.

Mina resultat från analysen av koncessivitetstyperna i korpusen visar sig vara väldigt intressanta: de flesta textavsnitten (78 %) uttrycker logisk koncessivitet, men 44,7 % av hela korpusen uttrycker endast logisk koncessivitet. Det finns alltså en hel del textavsnitt som kan tolkas uttrycka flera koncessivitetstyper (33,3 %) och i till och med 11,3 % av korpusmaterialet är koncessivitetstypen någon annan än logisk.

Analysen av koncessivitetstyperna låter mig jämföra de tre delkorpusarna sinsemellan. Det visar sig att korpusen *Le Monde* skiljer sig från de två andra korpusarna genom den stora andelen textavsnitt (44 %) som kan klassificeras som flera olika koncessivitetstyper. I delkorpusen *Frantext* finns det flest textavsnitt vars koncessivitet inte kan analyseras. Detta beror troligen på att de litterära texterna innehåller så invecklade relationer och nyanser att man borde känna till hela texten för att kunna förstå *cependants* roll i dem. De argumenterande egenskaperna hos texterna i korpusen

---

<sup>24</sup> "Support énonciatif"; Svensk översättning saknas; direkt översättning skulle vara "uttrycksstöd".

*EU* kommer fram i dess stora andel textavsnitt (12 %) som kan tolkas som argumenterande koncessivitet.

Jag anser att mina resultat tyder på att de tre koncessivitetstyperna egentligen inte är helt strikta och separata kategorier, utan ett textavsnitt kan tolkas på flera olika sätt och således klassificeras i flera typer. Det bör noteras att för alla textavsnitt som enligt mig kan tolkas uttrycka flera koncessivitetstyper är logisk koncessivitet alltid ett tolkningsalternativ. I min korpus finns det alltså inga textavsnitt som skulle uttrycka både korrigerande och argumenterande koncessivitet. Detta tyder på att de tre koncessivitetstyperna egentligen är fenomen på olika nivåer: den huvudsakliga egenskapen för alla tre typer verkar vara den latent relationen, men den korrigerande och den argumenterande koncessiviteten har ytterligare egenskaper därtill. Den korrigerande koncessiviteten uttrycker en korrektion och den argumenterande koncessiviteten används för att presentera motargument. På så sätt utgör den logiska koncessiviteten en grundform av koncessivitet, som uttrycker en latent och ”naturlig” relation mellan två saker utan att bokstavligen uttrycka det i ord. Genom att binda ihop två kontroversiella processer uttrycker koncessiviteten den ”naturliga” relationen mellan de två icke-kontroversiella processer.

### **Polyfoni**

Bachtin (1970) utvecklade begreppet polyfoni inom litteraturforskning för att beskriva berättarens och karaktärernas röster i Dostojevskijs litterära verk. Ducrot (1984) valde att använda begreppet inom lingvistik då han utvecklade den polyfoniska teorin inom lingvistik. Sedan dess har olika lingvister forskat om polyfoni, t.ex. Maingueneau (2014), Rabatel (2008, 2001) och Nølke, Fløttum & Norén (2004). Det som förenar de olika forskarnas åsikter är att de skiljer på den som producerar ett yttrande och den som tar ansvaret för yttrandet. Oftast är de här instanserna samma person, men så är inte alltid fallet.

Kopplingen mellan polyfoni och koncessivitet kommer fram i Morels (1996) sätt att skilja separata ”supports énonciatifs” bakom meningar som förenas av en logisk eller argumenterande koncessiv relation. Dessutom anser Maingueneau (2014) att koncessivitet är ett polyfoniskt fenomen. Jag vill själv utreda hurdan roll *cependant* och

koncessivitet har i skapandet av polyfoni genom att göra en kvalitativ analys av polyfoni i min korpus.

Den mest uppenbara formen av polyfoni är troligen de olika slagen av återgivelse. I en återgivelse inkluderar talaren någon annans tal i sitt eget talande. I direkt anföring är den andras tal återgivet i sin ursprungliga form, medan talaren i indirekt anföring återger den andras yttrande med egna ord. I dessa återgivelseformer står det klart vem som producerar yttrandet och vem som ansvarar för det: talaren producerar hela yttrandet men den andra vars yttrande citeras är den ursprungliga källan för yttrandet. Det finns ändå återgivelseformer där det är svårt, eller rentav omöjligt, att urskilja den som producerar och den som ansvarar för yttrandet. Soutet (2007) kallar dessa former ”latenta citationsmekanismer”<sup>25</sup> och räknar koncessivitet till dem.

I sin lingvistiska polyfoniteori skiljer Ducrot (1984) på tre olika instanser bakom ett yttrande: det talande subjektet, talaren och yttraren (eller flera yttrare)<sup>26</sup>. Det talande subjektet är den som producerar yttrandet, medan talaren har ansvaret för yttrandet. Därtill kan det finnas en eller flera yttrare vars synpunkter återges i yttrandet. Några skandinaviska lingvister och litteraturforskare har vidareutvecklat Ducrots teori genom att utveckla en skandinavisk polyfoniteori<sup>27</sup> för att förena Bachtins och Ducrots teorier. I denna teori analyserar man textens eller meningens polyfoniska konstruktion genom att skilja åt olika synvinklar som återges i texten eller meningen ifråga.

Rabatel (2008, 2001) har studerat polyfoni speciellt i litteratur genom att koppla konceptet till berättarteori. Han har undersökt olika element som uttrycker en synvinkel, bland annat verbens tempusformer, ordföljd och konnektiver. För honom betyder synvinkel i synnerhet förändring i fokaliseringen, t.ex. när en berättelse först berättas ur berättarens synvinkel och sedan ur en karaktärs synvinkel. I en undersökning (2001) studerar Rabatel hur konnektiverna *mais*, *cependant*, *maintenant*, *alors* och *et* bidrar till att uttrycka synvinkeln av en karaktär. Han visar med exempel att *cependant* i sig själv inte kan uttrycka synvinkelns förekomst, utan att det behövs andra markörer (t.ex. verbformer) som visar att synvinkeln ändras från berättarens till karaktärens.

---

<sup>25</sup> Min översättning av “mécanismes citationnels implicites”

<sup>26</sup> Mina översättningar: talaren = le locuteur, yttraren = l'énonciateur

<sup>27</sup> ScaPoLine (Théorie Scandinave de la Polyphonie)

Jag anser att alla dessa presenterade polyfoniteorier kan bidra till analysen av koncessivitet och *cependant*, men de gör det på olika sätt. Morels (1996) sätt att skilja på olika ”supports énonciatifs” visade sig vara det svåraste att tillämpa i analysen eftersom jag anser att hon inte definierar termen ”support énonciatif” tillräckligt noga. Dessutom anser jag att Rabatels synsätt passar bäst för att analysera litterära texter liksom han också själv gör i sin konnektivstudie (2001). Ducrots lingvistiska polyfoniteori bidrar till att urskilja hierarkin mellan de instanser som finns bakom ett yttrande. Allt sammantaget tycker jag att den skandinaviska polyfoniteorin ändå passar bäst för att studera rollen av *cependant* i polyfoni eftersom man med hjälp av denna teori kan urskilja konnektivens egen betydelse genom synvinkeln som den uttrycker.

### **Avslutning**

I denna avhandling har jag studerat ordet *cependants* betydelse och användning. De olika definitionerna och kategoriseringarna av ordet visade hur svårt det kan vara att analysera ett ord separat, speciellt när det är fråga om en konnektiv vars roll är att binda samman meningar. Dessutom visar min kvantitativa analys av koncessivitet och min kvalitativa analys av polyfoni att *cependant* används i koncessiva och polyfoniska kontexter. Det är emellertid svårt att urskilja om det är *cependant* som skapar koncessivitet och polyfoni eftersom flera element inverkar på dessa fenomen. Den latent relationen är den viktigaste faktorn i skapandet av koncessivitet, och det finns väldigt många faktorer som skapar polyfoni, t.ex. verbformer och andra ordval.

## Bibliographie

### Les sources des corpus :

Frantext <http://www.frantext.fr/>

Le Monde <http://www.lemonde.fr/>

Le Parlement européen – Plénière – Débats et vidéos :

<http://www.europarl.europa.eu/plenary/fr/debates-video.html>

### Ouvrages et articles consultés :

Alsina, Alex 2006 : « Argument structure », *Encyclopedia of Language & Linguistics* (Second Edition), éd. Keith Brown, Elsevier. ISBN: 0-08-044299-4. P. 461-468.

Anscombe, J. & Ducrot, Oswald 1977 : « Deux *mais* en français ? », *Lingua* 43. P. 23-40.

Bakhtine, Mikhaïl 1970 : *La Poétique de Dostoïevski*, trad. Isabelle Kolitcheff, Éditions du Seuil, Paris.

Charaudeau, Patrick & Maingueneau, Dominique 2002 : *Dictionnaire d'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris.

*Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Dictionnaires le Robert, Paris 1992.

Dostie, Gaétane & Pusch, Claus D. 2007 : « Présentation. Les marqueurs discursifs. Sens et variation », *Langue française* 2/2007 (n° 154), p. 3-12.

Ducrot, Oswald, Bourcier, Danièle, Bruxelles, Sylvie, Diller, Anne-Marie, Fouquier, Éric, Gouazé, Jean, Maury, Luc, Nguyen, Thanh Binh, Nunes, Géraldo, Ragunet de Saint-Alban, Laurence, Rémis, Anna & Sirdar-Iskandar, Christine 1980 : *Les Mots du Discours*, Éditions de Minuit, Paris.

Ducrot, Oswald 1984 : *Le dire et le dit*, Éditions de Minuit, Paris.

Evouna, Jacques 2014 : *L'Unité formelle des complétives – Esquisse de syntaxe catégorielle*, Éditions des archives contemporaines, Paris.

Grevisse, Maurice & Goosse, André 2008 : *Le bon usage : grammaire française*, De Boeck & Larcier, Bruxelles. [14<sup>e</sup> édition / refondue par André Goosse.]

- Hopper, Paul J. & Traugott, Elizabeth Closs 1993 : *Grammaticalization*, Cambridge U.P., Cambridge.
- König, E. 1985 : « On the history of concessive connectives in English. Diachronic and synchronic evidence », *Lingua* 66, P. 1-19.
- Larousse* site <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais> [consulté le 22.11.2015]
- Maingueneau, Dominique 2014 : *Analyser les textes de communication*, Armand Colin, Paris. [Nouvelle édition revue et augmentée]
- Marchello-Nizia, Christiane 2007 : « Le principe de surprise annoncée », *Discours* 1/2007. <http://discours.revues.org/68> [consulté le 18.10.2014]
- Marchello-Nizia, Christiane 2009 : « Grammaticalisation et pragmatization des connecteurs de concession en français : *cependant, toutefois, pourtant* », *Revue Roumaine de linguistique*, 1-2/2009, tome LIV.
- Morel, Mary-Annick 1996 : *La Concession en français*, Ophrys, Paris.
- Mossberg, Mari 2009 : « Les conjonctions concessives à valeur réelle - Étude contrastive français-suédois », *Revue Romane* 2/2009, tome 44, P. 218-277.
- Nølke, Henning et Olsen, Michel 2000 : « POLYPHONIE : Théorie et terminologie », *Polyphonie* 2/2000.  
[http://www.hum.au.dk/romansk/polyfoni/Polyphonie\\_II/poly2\\_NolkeOlsen\\_article.htm](http://www.hum.au.dk/romansk/polyfoni/Polyphonie_II/poly2_NolkeOlsen_article.htm) [consulté le 28.1.2015, sans pagination]
- Nølke, Henning, Fløttum, Kjersti et Norén, Coco 2004 : *ScaPoLine – La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Éditions Kimé, Paris.
- Norén, Coco 2000 : *Remarques sur la notion de point de vue*, *Polyphonie* 2.  
[http://www.hum.au.dk/romansk/polyfoni/Polyphonie\\_II/poly2\\_CocoNoren.htm](http://www.hum.au.dk/romansk/polyfoni/Polyphonie_II/poly2_CocoNoren.htm) [consulté le 20.10.2015, sans pagination]
- Parlement européen 2015 :  
<http://www.europarl.europa.eu/aboutparliament/fr/20150201PVL00011/Fonctionnement-de-la-pl%C3%A9ni%C3%A8re> [consulté le 16.10.2015]
- Le Petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, nouvelle édition du Paul Robert ; texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Le Robert, Paris 2015.

- Rabatel, Alain 2001 : « La valeur délibérative des connecteurs et marqueurs temporels *mais, cependant, maintenant, alors, et* dans l’embrayage du point de vue », *Romanische Forschungen* 2/2001, tome 113, P. 153-170.
- Rabatel, Alain 2008 : *Homo narrans : pour une analyse énonciative et interactionnelle du récit*, Lambert-Lucas, Limoges.
- Racine, Jean 1808 : *Œuvres de Jean Racine, avec des commentaires, par J. L. Geoffroy. Tome troisième*. Le Normant, imprimeur-libraire, Paris.
- Riegel, Martin, Pellat, Jean-Christophe et Rioul, René 2009 : *Grammaire méthodique du français*, Quadrige/PUF, Paris.
- Règlement du Parlement européen 2014 :  
<http://www.europarl.europa.eu/sipade/rulesleg8/Rulesleg8.FR.pdf>
- Roitman, Malin 2006 : *Polyphonie argumentative – étude de la négation dans des éditoriaux du Figaro, de Libération et du Monde*, Universitetservice US-AB, Stockholm.
- ScaPoLine*, site <http://www.hum.au.dk/romansk/polyfoni/fraind.htm> [consulté le 28.1.2015]
- Sihvonen, Päivi & Tuomarla, Ulla 1999 : « De la polyfonctionnalité de *mais* », *XIV Skandinaviska romanistkongressen, Stockholm 10-15 augusti 1999*, éd. Jane Nystedt, Almqvist & Wiksell, Stockholm.
- Soutet, Olivier 2005 : *Linguistique*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Stolz 2007 : « Atelier de théorie littéraire : La notion de polyphonie », [http://www.fabula.org/atelier.php?La\\_notion\\_de\\_polyphonie](http://www.fabula.org/atelier.php?La_notion_de_polyphonie) [consulté le 11.12.2015]
- Tesnière, Lucien 1976 : *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris. [2e édition revue et corrigée, 3e tirage ; 1ère édition 1959.]
- Le Trésor de la Langue Française* site <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> [consulté le 15.9.2015]